L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 23 AOUT 1852.

Imprimée et publiée par
C. F. [illegible]
[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 23 AOUT.

POUR PRESIDENT:
WINFIELD SCOTT.
DE LA VIRGINIE.

POUR VICE-PRESIDENT:
WM. A. GRAHAM.
DE LA CAROLINE DU NORD.

ELECTEURS
Pour président et pour vice-président:

Premier District—JACQUES TOUTANT, de St-Bernard; (substitut, J. W. HULING, de Plaquemines.)

Second District—CHRISTIAN ROSELIUS, d'Orléans; (substitut, OTTMAN DUFOUR, d'Orléans.)

Troisième District—DUNCAN F. KENNER, de l'Ascension; (substitut, FERGUS GARDÈRE, de Jefferson.)

Quatrième District—GEO. W. WATTERSTON, de Livingston; (substitut, R. J. BARROW, de Ouest-Féliciana.)

Cinquième District—ALEXANDRE DECLOUET de St-Martin; (substitut, J. K. ELGEE, des Rapides.)

Sixième District—JOHN RAY, de Ouachita, (substitut, D. F. BOYDEN, de Caddo.)

CONTRASTE.

Le Général Scott.	M. Pierce.
Monsieur, je suis de la façon la plus complète en faveur de la Constitution, en faveur de l'Union, en faveur du Compromis, et d'une façon tout aussi complète contre quiconque est opposé au Compromis et à l'Union en ce à la Constitution. (Discours du Général Scott à la délégation du Missouri.)	*On m'a demandé si j'admais la loi sur les esclaves fugitifs. J'ai répondu que non, que je l'abhorrais. Je me révolte à la pensée de livrer un esclave. C'est une violation de l'humanité et du droit moral.* (Discours prononcé par M. Pierce à Manchester, N. H., le 2 janvier 1852.)

OPINION DE L'ABOLITIONISTE GIDDINGS
SUR LE GENERAL SCOTT
Et le Programme Whig.

"Je sais que l'on tachera de déterminer notre libre démocratie à soutenir le candidat whig à la prochaine présidence. Il y a longtemps que je connais le personnage qui a été désigné candidat. Je n'aurais personnellement aucune objection contre le général Scott pas plus que contre le candidat démocrate; mais s'il est élu, *il s'est engagé à maintenir les entraves, les crimes, révoltans qui découlent des mesures de compromis et de la loi sur les esclaves fugitifs.* DE LES PERPETUER AUTANT QUE CELA DEPENDRA DE LUI ET D'EMPECHER TOUTE DISCUSSION à leur égard. Voter pour ce candidat, c'est voter pour ses principes, c'est voter en faveur des doctrines qu'il *s'est engagé à soutenir*, c'est approuver par nos suffrages le programme qu'il a adopté. Pourquoi voterions-nous pour Scott de préférence à Pierce? Je n'ai rien à dire contre les candidats eux-mêmes. Ils représentent seulement les doctrines des deux partis qui les ont nommés. S'il y a une différence entre ces deux partis c'est au sujet de la question de l'esclavage.

Les doctrines du parti whig, comme je l'ai démontré, les engagent ainsi que leur candidat à maintenir l'esclavage, le trafic des noirs, leur vente dans ce district et dans les territoires; ils sont également tenus de soutenir à tout jamais la loi sur l'extradition des esclaves fugitifs, d'admettre dans l'Union autant d'États à esclaves qu'on en pourra former dans le Nouveau Mexique et dans le territoire d'Utah, et enfin *d'empêcher la discussion publique sur tous ces sujets*".

Le juge HULING, de la paroisse Plaquemines, a accepté le poste d'électeur suppléant, dans le 1er district, auquel avait été nommé M. Wilkinson, et que celui-ci a dû refuser pour des motifs qui lui sont tout personnels. Le nom du juge Huling prend conséquemment place dès aujourd'hui dans notre ticket.

CUBA.

L'*Empire City*, arrivé samedi, nous a apporté des journaux de la Havane jusqu'au 18 du courant. La plus vive agitation règne dans l'île et de nombreuses arrestations ont déjà été opérées par la police. On attribue à tort ou à raison aux créoles le projet de se soulever et de s'affranchir de la tutelle de la métropole. Ce qui est certain c'est qu'il se publie secrètement une feuille révolutionnaire portant le titre de *Voz del Pueblo* et dont plusieurs numéros ont été saisis par l'autorité. C'est en vain que le gouvernement a mis en campagne tous ses plus fins limiers pour découvrir les auteurs de la publication et l'endroit où on y travaille. Il n'a pu encore, malgré ses incessans efforts, pénétrer le secret des partisans de l'indépendance. Aussi a-t-il déployé à leur égard une rigueur inusitée; tous les suspects sont jetés en prison et comparaissent devant un tribunal exceptionnel. On assure que plusieurs exécutions ont eu lieu. Des dépôts d'armes et de poudre ont été découverts à Regla, village situé de l'autre côté de la baie, vis-à-vis de la Havane.

Somme toute, cette nouvelle agitation nous paraît plus grave que celles qui l'ont précédée. Les Cubanais sont des révolutionnaires de leur naturel, et leur prétendu amour de l'indépendance nous inspire une légitime défiance.

CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS.—Les actionnaires du chemin de fer des Opelousas verront par un avis du secrétaire, inséré plus loin, qu'ils sont appelés à payer un contingent de dix pour cent d'ici à soixante jours.

M. James Gibbes, ingénieur en chef de la compagnie, annonce de son côté que des soumissions cachetées seront reçues d'ici au premier lundi d'octobre pour ouvrir cinquante milles de la voie, à partir d'Alger, et pour les travaux de terrass[e]ment sur la même étendue.

PHARE.—Par un avis que nous publions aujourd'hui, M. Geo. C. Lawrason, collecteur et surintendant des phares en Louisiane, fait savoir que le phare stationné à quatre milles Est de *Ship Shoal*, près de la Dernière Isle, (*Last Island*) sera retiré aujourd'hui pour être réparé. Un avis subséquent fera savoir l'époque où il sera replacé.

SOCIETE PORTUGAISE DE BIENFAISANCE.—Cette excellente association célébrera samedi prochain 29 du courant, le quatrième anniversaire de sa fondation. La réunion aura lieu à 9 heures du matin au coin des rues Baronne et Canal et recevra une nouvelle bannière, ayant d'un côté le portrait de Washington et de l'autre l'image de la Charité, ainsi qu'un nouveau drapeau portugais. Le cortége parcourra les principaux quartiers de la ville, puis se rendra à la Loge Polaire No 1, située rue d'Amour, pour procéder à l'élection des officiers de la société. La cérémonie se terminera par un banquet.

CONVENTION WHIG.—Nous apprenons que le comité central whig a fixé au 15 novembre prochain, la réunion de la Convention chargée de désigner les candidats de notre parti pour les places de gouverneur, de lieutenant-gouverneur de trésorier, &c. Les résolutions adoptées par le comité seront publiées incessamment. La réunion de la Convention a été fixée au 15 novembre pour ne pas confondre les questions locales à l'élection présidentielle.

LE GENERAL SCOTT.
(*Suite.*)

La prise du fort George fut suivie d'une inaction à peu près complète. Les troupes américaines passèrent successivement sous le commandement des généraux Dearborn, Lewis, Boyd et Wilkinson. Scott eut néanmoins occasion de se distinguer dans plusieurs escarmouches.

Au mois de novembre les Américains résolurent de surprendre les hauteurs de Burlington où l'ennemi avait, dit-on, un dépôt d'armes et de munitions. Scott, qui avait été nommé colonel de deux régimens, fut désigné pour exécuter le coup de main. Il arriva à Burlington sans encombre, mais il n'y trouva ni Anglais ni munitions de guerre: les uns et les autres avaient disparu. Pour se dédommager, il se dirigea vers York où il s'empara d'une grande quantité de vivres, d'armes, de poudre, de plusieurs pièces de canon et de onze grandes chaloupes armées. Il mit le feu aux casernes, puis il revint à Niagara.

Un nouveau projet se trouvait déjà sur le tapis. Nos troupes occupaient les deux rives du Niagara. Il s'agissait de descendre le Saint Laurent dont les bords étaient faiblement protégés, et de tomber à l'improviste sur Montréal qui n'avait qu'une garnison de six cents hommes. Les troupes de Wilkinson eussent suffi à cette expédition, mais elles devaient être ralliées en chemin par la division du général Hampton. Celui-ci ayant pas fait sa jonction dans la crainte de manquer de vivres, le général Wilkinson ne voulut pas tenter seul l'entreprise et rebroussa chemin; Scott se trouvait dans une des premières embarcations avait essuyé le feu du fort Wellington et avait mis en fuite à Hoopple Creek 700 hommes commandés par le général Dennis. Il dut malgré lui suivre le mouvement de retraite et abandonner une expédition qui promettait d'être si honorable pour les armes américaines.

Dans l'hiver de 1813-14, Scott se rendit, à la requête du président, à Albany, pour diriger les préparatifs de la campagne suivante. Nommé, le 9 mars 1814, brigadier-général, il reçut l'ordre d'aller à la frontière du Niagara pour initier les nouvelles recrues à la discipline des campemens aux manœuvres de champ de bataille. Le major-général Brown qui commandait à Niagara se retira à Sacket's Harbor pour laisser libre carrière au jeune officier. On avait suivi jusqu'alors dans notre armée la vieille tactique anglaise ou plutôt aucune; Scott la remplaça par la tactique française. Il forma un vaste camp d'instruction et commença par les officiers. [illegible]

[illegible]

poussèrent alors à attaquer l'armée anglaise, forte de deux mille cent hommes, sous les ordres du *général Riall*. Elle campait un peu plus bas sur la Chippewa.

Scott se mit en marche le 4 de bonne heure, et trouva bientôt sur son chemin le marquis de Tweeddale qui le poursuivit pendant seize milles, mais qui fut toujours repoussé et rejeté au fin de l'autre côté de Chippewa. Les Américains bivouaquèrent sur les bords de Street's Creek, à deux milles des Anglais dont ils étaient séparés par une plaine où devaient se rencontrer le lendemain les deux armées. Cette plaine était bornée d'un côté par le Niagara et de l'autre par une épaisse forêt.

La plus grande partie de la journée du 5 s'était passée en escarmouches, lorsque vers quatre heures de l'après-midi, le général Riall se décida subitement à passer le pont du Chippewa et à s'avancer jusqu'au milieu de la plaine pour offrir le combat aux Américains. Il avait deux cents hommes de plus que ces derniers et ne comptait dans sa petite armée que des soldats que Wellington avait plus d'un fois conduits à la victoire. Il avait donc non seulement l'espoir mais presque la certitude de vaincre les Américains.

Le général Brown se trouvait vers le milieu de la plaine lorsqu'il vit les Anglais traverser le pont en bon ordre. Il se hâta de rebrousser chemin, et rencontrant Scott qui conduisait sa brigade à la manœuvre, il se contenta de lui dire en passant: « L'ennemi s'avance, vous aurez à vous battre.» Il ne crut pas, tant sa confiance en Scott était grande, devoir lui donner d'autres ordres. Il savait que les inspirations du jeune brigadier-général valaient mieux que les plans les mieux combinés.

Ce dernier n'avait rien répondu au commandant en chef, mais il s'était immédiatement dirigé du côté du pont qui devait le conduire à l'ennemi. Il le traversa sous le feu d'une batterie de neuf canons qui fit beaucoup de mal aux Américains, mais qui se modéra pas leur ardeur. L'artillerie du capitaine Towsa reçut l'ordre de couvrir la droite; celle de l'ennemi, bien que supérieure, fut si maladroitement placée que les colonnes anglaises se trouvèrent prises dans le combat entre leur propre feu et celui des Américains: A part cette faute, très grave à la vérité, puisqu'elle rendit l'artillerie anglaise à peu près inutile, le général Rial avait admirablement disposé ses troupes. Celles-ci s'avancèrent en bon ordre contre la brigade de Scott, débordèrent la gauche des Américains et s'étendirent jusqu'au bois. Cette manœuvre ne pouvait échapper aux regards de Scott; il prolongea aussitôt sa ligne en mettant un intervalle entre son centre et les deux ailes. Ce mouvement devait mettre en présence notre gauche et la droite de l'ennemi; mais le bois s'avançait beaucoup plus dans la plaine du côté des Anglais que du nôtre, et il en résultait que notre ligne découverte était plus forte que la leur. Ce n'est pas tout, les Anglais continuèrent à s'avancer rapidement dans la plaine tandis que leur extrémité engagée dans le bois, retardée par les obstacles, se trouva rejetée en arrière. Les Américains profitant de cette solution de continuité coupèrent la ligne en deux en se plaçant entre le bois et la plaine.

Restait à exécuter un mouvement bien plus important, celui connu sous le nom de mouvement en potence. Scott prolongea sa ligne sur la lisière du bois presque à angle droit avec la ligne anglaise qu'il avait coupée, puis les deux extrémités se rapprochèrent quelque peu de manière à former un V très écarté, et ouvrirent en même temps le feu sur le centre de l'ennemi qui se trouvait de la sorte attaqué en avant et en arrière. Cette tactique manque rarement son effet. Elle réussit complètement à Scott. Les Américains, après avoir jeté le désordre dans les rangs anglais, les chargèrent à la baïonnette et les mirent en fuite, tandis que Jesup battait également l'ennemi qui se trouvait dans le bois.

A ce moment arriva la brigade du général Ripley que le général Brown avait envoyée en toute hâte sur le théâtre des hostilités, mais elle n'eut pas à brûler une seule amorce, car Scott était à la poursuite des Anglais. S'il avait eu deux compagnies de cavalerie, il eût coupé la retraite à ces derniers et les eusse tous faits prisonniers.

Telle fut la bataille de Chippewa, bataille sanglante, car un quart des combattans resta sur le champ de bataille.

A continuer.

QUESTION DES PECHERIES.
Discours de M. Soulé.

M. Soulé a prononcé au Sénat des Etats-Unis, dans la séance du 12 courant, un discours sur la question des pêcheries qui se fait remarquer par les qualités ordinaires de l'orateur. En voici une rapide esquisse que nous empruntons au *Courrier des Etats-Unis*:

En abordant la question des difficultés qui viennent de s'élever entre les pêcheurs américains et les sujets coloniaux de Sa Majesté Britannique, en parlant de la conduite que les ministres de l'Angleterre ont suivi dans cette affaire, j'aurai soin de ne point sortir des bornes de la modération.

Cette question embrasse des intérêts qu'il ne nous est pas permis de vendre ni d'abandonner. C'est assurément une époque singulière que celle où nous sommes appelés à voir une nation avec laquelle nous vivions en paix et dans des termes apparents d'amitié et de bienveillance, chercher à prendre sur certaines mers un droit de domination malgré nos protestations, ou y envoyant des vapeurs armés, des corvettes et autres bâtimens de guerre: il ne lui manque plus que de sillonner l'Océan comme le faisait jadis Van Trump, avec un balai à la tête de ses mâts, pour chasser devant elle tous les bâtimens qui ne porteraient point son pavillon.

Le premier avis que nous ayons eu de la résolution de l'Angleterre nous est venu par la proclamation du secrétaire d'Etat portant la date du 5 juillet, et annonçant que la goëlette *Coral* avait été saisie pour une prétendue infraction au traité de 1818, et amenée à St-John ou la cour d'amirauté allait procéder contre elle afin d'en prononcer la confiscation. Cette proclamation prévenait en outre nos nationaux que la Grande-Bretagne interprétait le susdit traité de manière à enlever à nos pêcheurs des droits dont ils avaient joui jusqu'alors, en lui interdisant de pêcher à moins de trois milles de la ligne qu'il lui plaisait de tracer d'un cap à l'autre, et à leur défendre même l'entrée de la baie de Fundy. Telles étaient, nous disait-on, les prétentions de l'Angleterre, prétentions qu'elle menaçait de soutenir à l'aide d'une flotille armée de cent cinquante canons qu'elle faisait parader dans les baies désormais interdites!

L'Angleterre a-t-elle complètement raison et nous complètement tort en cette affaire? Comment se fait-il qu'en présence de cette difficulté nous nous soyons montrés si humbles, si faibles, si endurants? C'est à peine si nous avons élevé une réclamation: ou s'est contenté de faire observer que les libertés qu'on nous refuse aujourd'hui avaient été reconnues explicitement par le traité de 1783, et implicitement depuis 1845 par tolérance et par faveur spéciale. Et l'Angleterre, en ce moment prétend enlever aux Américains des libertés sans la reconnaissance desquelles la paix, en 1783, n'aurait assurément pas été conclue!

M. Webster, en disant dans sa proclamation que c'est par mégarde, sans doute, que d'aussi larges concessions ont été faites à l'Angleterre par la convention de 1818, reconnaît que ces dites concessions existent. S'il en était ainsi, la question serait jugée; seulement, l'Angleterre aurait à se justifier de la manière insolite dont elle reprend les priviléges dont elle avait laissé la jouissance.

Nos honorables collègues, MM. Davis, Cass et Hamlin, ont attaqué l'interprétation mise en avant par l'Angleterre. Comme eux je la combats: mais je base mes argumens sur d'autres motifs que les leurs. Je ne puis pas reconnaître avec eux, ni avec le secrétaire d'Etat, que le traité de 1818 renferme des stipulations qui mettent nos droits en péril. Le traité oblige les pêcheurs américains à rester à une distance de trois milles marins de la côte de toutes les baies, mers ou dentelures de l'Océan dans les domaines de Sa Majesté Britannique. La question était donc de savoir sur quelles mers Sa Majesté avait alors domination exclusive et suprématie absolue.

L'Angleterre, à une époque déjà reculée, affectait la suprématie de l'Océan et se plaisait à être considérée comme la «Reine des Mers»; il y eut même un moment où elle y régna véritablement en souveraine. Mais le sceptre des mers est tombé; et il n'y a pas de nation au monde qui puisse prétendre à s'en emparer et à s'en servir dans le sens où elle entendait le faire. Le Psalmiste a dit que la terre avait été donnée aux enfans des hommes, mais que la mer n'appartenait qu'à Dieu.

Il y a nécessité, en effet, que les mers, d'après leur nature même, ne puissent jamais devenir une possession dans l'acception réelle du mot; et par suite, la propriété spéciale d'un peuple. La souveraineté des mers a été réclamée par diverses nations. Dans le siècle dernier, l'Angleterre se prétendait maîtresse de toutes les mers qui communiquaient avec les eaux baignant ses rivages; or, comme toutes les mers communiquent ensemble, cela n'aboutirait à rien moins qu'à la suprématie de toutes les mers du globe. Rome elle-même n'a jamais mis en avant un pareil droit: la loi romaine déclare que la mer est aussi libre que l'air; personne ne peut la réclamer, et on ne peut empêcher personne d'y pêcher. En 1609, l'Angleterre se plaignit des envahissemens que les Hollandais se permettaient sur ces rivages, et elle lança des proclamations pour défendre aux pêcheurs hollandais de venir dans les eaux qu'elle prétendait lui appartenir. Elle voulait un véritable pouvoir en ce que ses lois étaient pour tout le monde, mais de grandes ses pêcheries; qu'elle était disposée à leur accorder chaque année des permis de pêche, ainsi qu'ils auraient à pêcher à leurs risques et périls. Les Hollandais protestèrent contre cette prétention et continuèrent leur pêche pendant neuf années, l'Angleterre s'efforçant pendant ce temps d'obtenir par voie de négociation la reconnaissance du droit qu'elle s'arrogeait. Elle échoua. La guerre s'ensuivit et dura jusqu'en 1654. La Hollande, alors, abattue par ces revers, fut obligée d'accepter des conditions de paix dans lesquelles ce droit était reconnu. Mais ce traité était autorisé, car il avait été imposé par une nation victorieuse à une nation vaincue, et démarrait incapable de résister.

Tous les raisons qui ont écrit sur les lois internationales ont établi en principe que la juridiction maritime d'un pays ne peut s'étendre à plus de la portée d'un coup de canon. [illegible]

[illegible]

Fundy; les détroits de Northumberland et les autres sur lesquels on était en litige avaient des entrées qui dépassaient de beaucoup la largeur voulue. Pour constituer une mer particulière appartenant spécialement à une nation, toute la côte de cette mer doit être la propriété de la nation, et son entrée doit être si étroite qu'elle ne dépasse pas une double portée de canon. Comme ces baies, etc., n'étaient point des mers particulières et qu'elles n'étaient point sous la domination de Sa Majesté en 1818, elles se trouvaient librement ouvertes au monde, sauf à la distance du rivage stipulée dans le traité.

Divers motifs ont été donnés pour expliquer la marche suivie par l'Angleterre: les uns y voient un moyen de secouer la torpeur de notre diplomatie au sujet de la réciprocité commerciale; les autres, le désir qu'éprouve le nouveau ministère anglais de se faire bien venir des colonies; ceux-ci, la pensée de frapper de crainte, par un déploiement de forces militaires, la population coloniale que l'échec éprouvé par les projets de chemins de fer a profondément mécontentée; ceux-là, l'espoir secret de soulever des difficultés diplomatiques qui obligeront les Etats Unis à abandonner des priviléges dont ils ont joui jusqu'à présent.

Peut-être cette dernière hypothèse se rapproche-t-elle de la vérité, car l'Angleterre doit être encouragée dans ses empiètemens par la facilité avec laquelle les Etats Unis lui ont laissé dépouiller le Nicaragua, Etat essentiellement américain, au profit de Costa-Rica, qui est, à proprement parler, une province anglaise; aussi bien que par la manière dont elle a réussi à placer ses banquiers dans notre trésorerie et à les rendre les agens payeurs des Etats-Unis. Tel a été, en effet, le cas à propos de l'indemnité mexicaine. Ces divers succès, si aisément réalisés, peuvent avoir excité les espérances de l'Angleterre, à ce point qu'elle croie n'avoir rien à craindre d'une crise provoquée par elle et qui retomberait principalement sur les Etats-Unis.

Les citoyens américains intéressés dans les pêcheries ont adressé dernièrement au Congrès, par l'intermédiaire de M. Rantoul, un mémoire qui expose la vaste importance de cette exploitation, présente le relevé des bâtimens qui y sont engagés, et fait ressortir énergiquement les fatales conséquences qu'entraîneraient les prétentions de l'Angleterre, si les Etats-Unis s'y soumettaient.

Les nations se laissent parfois éblouir par leurs succès passés; elles deviennent alors trop exigeantes et elles adoptent des mesures sans s'inquiéter des conséquences, sous l'impression que rien ne les empêchera d'atteindre heureusement leur but. Il se peut que l'Angleterre, jalouse de la puissance maritime des Etats Unis, et sachant quelle est l'école d'où sortent nos marins, ait pris ce moyen pour la détruire et diminuer d'autant nos ressources.

Ce point est des plus importants: les symptômes sont graves; des orages se préparent, et il faut aborder avec fermeté les questions actuelles. Ces questions ont été posées aux Etats Unis par une rivale, et il faut qu'elles soient traitées à fond et d'une manière digne du pays. On a dit, et les journaux l'ont répété, que des négociations se poursuivent, et que ces négociations mêlent à la question des pêcheries celle de la réciprocité commerciale. Si cela était vrai, on n'aurait donc pas craint de disposer d'une portion des revenus nationaux. Pour ma part, je ne saurais y consentir. Le lion britannique peut rugir tant que cela lui plaira, sans que le peuple des Etats-Unis songe un seul instant à abandonner aucun de ses droits.

Je m'étonne que le secrétaire d'Etat ait fait assez peu de cas de la prévoyance de négociateurs tels que Gallatin et Bush, sans parler de la sagesse d'un homme d'Etat de la trempe d'Adams, pour supposer qu'ils aient tout abandonné par la convention de 1818, tandis qu'eux-mêmes étaient convaincus qu'ils avaient assuré presque tout ce qui était bon et essentiel à leurs compatriotes.

Je me refuse à croire que des négociations aient eu lieu: cela ne peut pas être. Evidemment, l'homme distingué qui occupe le poste de secrétaire d'Etat doit avoir compris que, signer un traité dans les conjonctures où nous nous trouvons, ce serait abaisser jusque dans la poussière le caractère national. Non, cela n'est pas possible!

Si la résolution dont le Sénat s'occupe a été proposée et si la discussion s'est engagée sur ce point, c'est sans doute afin de donner au Sénat, avant tout arrangement, avant toute conclusion, le temps d'exprimer les sentiments du pays.

Si l'on me demande ce que je conseille à l'administration, je me contenterai de lui répéter ce qu'un homme d'Etat de la Grande Bretagne répondait à l'ambassadeur d'une puissance rivale qui lui avait enlevé plusieurs îles: «Il faut d'abord que les îles nous soient restituées, que les dommages causés par les prises soient payées jusqu'à la dernière obole; puis, cela fait, nous verrons à vous écouter.» La fermeté et la résolution nous assureront la paix, tandis que la faiblesse et l'hésitation ne pourraient amener qu'une rupture.

Je sais fort bien de quel intérêt est pour notre pays et pour le monde entier, la paix entre les Etats-Unis et l'Angleterre; mais je sais également que, si l'on n'affronte pas le péril au moment opportun, des circonstances se présentent où l'on n'a plus à choisir qu'entre la guerre ou le déshonneur. Le pays renierait une paix dont les négociations se seraient poursuivies sous la menace du canon de l'Angleterre. Si des négociations se concluaient en de pareilles conjonctures, il faudrait alors dire adieu à l'orgueil, à la gloire, à l'honneur, à la dignité de la nation!

Les possessions anglaises de l'Amérique du Nord ne sont plus destinées à rester longtemps sous la dépendance de leur métropole: elles prendront bientôt leur place parmi les nations du continent. Si je suis disposé à insister sur la reconnaissance pleine et entière des droits des pêcheurs américains, je suis également désireux, dans des circonstances convenables, de montrer envers nos voisins une grande bonne volonté sur un point qui leur tient si fort à cœur; mais Dieu me garde de faire la moindre concession sous le fouet de l'Angleterre. J'espère que le comité saura être dans sa résolution le digne interprète des sentimens du Sénat.

ECOLES DES FRERES DE LA DOCTRINE CHRETIENNE.—N'ayant pu assister nous-mêmes à l'examen des élèves des Frères des Ecoles chrétiennes, nous reproduisons avec plaisir les lignes suivantes, publiées dans le *Propagateur*. Nous formons des vœux pour le succès de l'œuvre fondée par les Frères de la Doctrine chrétienne. Leurs écoles sont admirablement organisées et forment d'excellents élèves.

Lundi dernier, dit le *Propagateur*, nous avons assisté à l'examen des écoles des Frères des Ecoles chrétiennes, et nous devons dire qu'aucun exercice de ce genre ne nous a plus pleinement satisfait. Le *Lyceum Hall*, où s'est fait cet examen, était occupé par un certain nombre de parents des enfants et d'amis de l'établissement; mais ils n'étaient pas aussi nombreux que nous l'eussions désiré; car nous aurions voulu que tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'éducation eussent pu assister à ces exercices favorables ou hostiles aux Frères, ils n'auraient pu refuser de rendre justice à la méthode, méthode consacrée par une longue expérience, et dont la supériorité est universellement reconnue en Europe.

Le programme de l'examen fait voir que l'enseignement des frères embrasse, à l'exception des langues autres que l'anglais et des arts d'agrément, autant de branches que l'enseignement des institutions les plus élevées; et à toutes les questions, les élèves répondaient d'une manière prompte, précise et intelligente, qui prouvait qu'au travail de la mémoire se joignait à un degré non moins remarquable le travail de l'esprit. Nous avons vu surtout des opérations d'algèbre faites sur le tableau avec une promptitude et une facilité merveilleuses.

Après l'examen eut lieu la distribution des prix qui fut précédée d'un discours par M. l'abbé DelaCroix, qui, comme on le sait, a été le fondateur de cette école, et qui a eu besoin de tout son zèle et de toute son énergie pour établir et soutenir cette œuvre pour laquelle il a été loin de trouver, parmi les catholiques même, la sympathie efficace qu'il avait droit d'attendre.

Dans son allocution courte et bien sentie, M. DelaCroix a dit ce qu'étaient les frères: des hommes qui par vocation et par dévouement religieux se livrent à l'éducation chrétienne de l'enfance et de la jeunesse, et qui pour se consacrer exclusivement à cette œuvre, embrassent la vie religieuse qui les dégage de tout ce qui pourrait les détourner de leurs importantes fonctions.

Nous ne pouvons pas donner ici les noms de ceux qui se sont distingués, mais il y en a deux que nous avons particulièrement remarqués à l'examen et à la distribution des prix: John Aug. Cheevers, qui a prononcé deux discours avec beaucoup de verve et d'aplomb et un autre homme, si nous ne nous trompons pas, Thomas Dromphy, qui annonce que aptitude toute spéciale pour les mathématiques. Nous pensons que les frères complèteraient leur œuvre et rendraient services à beaucoup de parents, en joignant à leur école gratuite, comme ils font dans beaucoup d'autres villes, un pensionnat qui, nous sommes sûrs, ne tarderait pas à rivaliser avec nos meilleurs établissements.

Chronique Locale.

HOPITAL DE CHARITE.—Il a été admis à l'Hôpital de Charité, pendant la semaine qui vient de s'écouler, 379 malades. Il en est sorti 282 et il en est mort 36, dont deux du choléra et un de fièvre jaune.

Le nombre de ceux qui sont encore en traitement s'élève à 871.

VOL DE GRAND CHEMIN.—Geo W. Smith et John Summers, ont comparu samedi devant le recorder Génois, sous l'accusation d'avoir assailli et volé Hugh McKenzie, dans la nuit de vendredi.

McKenzie a déclaré sous serment qu'il se promenait dans la rue du Quartier, entre Condé et Levée, vendredi à 11 heures du soir, et aperçut Smith et Summers assis sur un banc. Il continua son chemin et fut suivi par ces deux individus. Il avait fait quelques pas, lorsque l'un d'eux, Smith, lui porta un coup qui le renversa. Summers le frappa du pied, et pendant qu'il se défendait, Smith lui mordit le doigt. Après qu'ils l'eurent frappé de manière à lui faire perdre connaissance, Smith mit la main dans la poche de McKenzie et lui enleva son portefeuille qui contenait trois pièces en or de cinq piastres et deux piastres en argent.

Les deux accusés ont été envoyés en prison jusqu'à ce que leur affaire soit appelée devant la 1re Cour de District.

—Le recorder Seuzeneau s'est occupé hier de l'affaire de M. Jacques Poulion, accusé de garder en sa possession, et illégalement sans le savoir, des meubles et un terrain, situés rue des Champs-Elysées entre Urquhart et Moralès, et appartenant à M. H. Londes. L'accusé avait acheté cette propriété et en avait payé le vente au nom de Poulion, jeune femme; mais celle-ci n'était pas de Poulion, dont la maison. M. Londes en devint l'acquéreur et voulut en prendre possession. Poulion s'y opposa et refusa d'en sortir.

Le recorder Seuzeneau a mis Poulion sous caution pour répondre de sa comparution devant la première Cour de District.

ENQUETE.—Le député coroner Lons a pratiqué hier une levée de corps. Il s'agissait d'un Allemand nommé John William qui s'est noyé dans l'après-midi du 21 courant, en face du marché à la viande de deuxième district. Le jury d'enquête a rendu un verdict constatant le genre de mort. Le défunt était marchand d'habits et était âgé de 36 ans.

—Une autre enquête a été tenue sur le corps d'un individu employé à [illegible] des esquifs. On avait qu'il a été employé dans la cabine de son chaland, en travers du Carré. [illegible]

FAUX ET ESCROQUERIE.—Samedi, à midi, un homme qui paraît appartenir à la classe ouvrière, s'est présenté dans le bureau de change de Benoist, Shaw & Co, No 21, rue du Camp, et se donna pour le capitaine George McLane, de la compagnie des carabiniers, à cheval des États-Unis. [illegible]

pouvait s'adresser à aucune maison de commerce de la Nouvelle-Orléans, mais qu'il était bien connu du colonel Coffee, du bureau du Quartier-Maître. Les commis ayant répondu que la signature du colonel Coffee suffirait, l'individu sortit du bureau et revint bientôt avec l'ordre, sur le dos duquel les mots suivants étaient écrits:

Je certifie que le porteur de cette traite est bien le capitaine George McLane, de la compagnie des carabiniers à cheval des Etats-Unis.

ANDREW J. COFFEE,
Payeur de l'Ar. des E.-U., Nlle Orléans.

Les employés du bureau de Benoist, Shaw et Co, examinèrent minutieusement la traite, la seconde fois qu'elle leur fut présentée. La signature était, en tout point, semblable à celle de Corcoran & Riggs, mais chaque ligne était tracée d'une main tremblante, comme si la signature avait été copiée sur une autre. L'encre dans le corps du billet, était encore fraîche. On pria le prétendu McLane de repasser plus tard et la traite fut immédiatement envoyée au colonel Coffee qui déclara sur le champ que sa signature avait été contrefaite. Le capitaine Forno fut alors informé de ce qui venait d'avoir lieu, et envoya deux officiers de police au bureau de Benoist, Shaw et Co. L'individu revint et fut arrêté.

L'accusé comparaîtra ce matin devant le recorder Winter.

Voici la copie de deux lettres qui ont été trouvées sur sa personne:

Bureau de l'Adjudant-Général.
WASHINGTON, juillet 1852.

Monsieur,
Le congé accordé au brave capitaine George McLane ayant expiré, il a reçu l'ordre de rejoindre son régiment. Il s'adresse donc à vous à St-Louis afin que vous lui donniez les renseignemens nécessaires et le mettiez en même de se rendre à son poste.

Je vous prie de lui offrir tous les avantages qui seront en votre pouvoir.

Votre obéissant serviteur,
SAML. COOPER, adjudant-Général,
Au major OSBORNE CROSS, Quartier-Maître, St-Louis, M. O.

PASCAGOULA, 18 août 1852.

Mon cher Colonel,
Je vous présente avec plaisir mon ami, le capitaine George McLane, des carabiniers, qui se rend au Texas et au Nouveau-Mexique, pour rejoindre son régiment, après un long congé qui lui a été accordé depuis son retour de l'Orégon. Il prend la route d'Indianola et de San Antonio au lieu de passer par St-Louis ce qui est, je crois, le meilleur chemin. Comme vous devez bien connaître la route, je lui ai dit que vous pourriez lui donner de précieux conseils à cet égard.

Si vous croyez que Ripley est à San Antonio, auriez-vous la bonté de donner à McLane une lettre pour lui et de me rappeler à son souvenir? McLane connaissait parfaitement votre cousin, F. G. Walker, et a beaucoup voyagé avec lui dans l'Orégon.

Quand viendrez-vous me voir de nouveau!
J'ai l'honneur, &c.
EARL. VANDOM.
Au Col. A. J. COFFEE, Nlle-Orléans.

LES ALLEMANDS.—Nous lisons dans le *Republic* que les Allemands naturalisés soutiennent presque tous le général Scott. Les journaux publiés en langue allemande montrent le même empressement à embrasser la cause de notre candidat, et l'un d'eux le *Cleveland Germanic*, publié dans l'Ohio, a remplacé dernièrement le nom de M. Pierce qu'il avait d'abord arboré par ceux de Scott et de Graham.

FLORIDE.—Les whigs de la Floride montrent le plus grand enthousiasme pour la candidature de Scott et de Graham. Nos amis de Milton, du Navy Yard et de Pensacola ont déjà tenu plusieurs meetings.

ST JOHNS.—Le commodore Perry envoyé à St-Johns pour protéger les pêcheurs américains, a été parfaitement reçu dans cette ville. Il a été donné un grand bal en son honneur et les habitans se sont montrés pour lui pleins d'empressement et de courtoisie. La frégate à vapeur *Mississippi* sur laquelle le commodore a arboré son pavillon a dû quitter St Johns le 13 pour Halifax.

IOWA.—Nous lisons dans le *Baltimore American* du 16 courant:

«Des avis dignes de foi reçus de l'Iowa, ne permettent pas de douter du succès complet des whigs de cet Etat dans la dernière élection. Leurs deux candidats pour le Congrès sont élus, et la majorité du suffrage en faveur de nos amis, s'élèvent, dit on à quinze cents voix. On assure aussi que la législature est whig, ce qui rend certaine l'élection d'un sénateur whig au Congrès des Etats Unis, en remplacement de l'honorable George W. Jones, dont le mandat expire le 3 mai prochain.»

D'autres journaux annoncent de leur côté que les démocrates ont la majorité à la législature et qu'un seul des candidats whigs a été nommé au Congrès. Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir.

FEUILLETON.
LE VEAU D'OR.
ROMAN POSTHUME
DE FREDERIC SOULIÉ,
Terminé par M. LEO LESPES.

VI.
A diplomate, diplomate et demi.

Dans une vieille maison de la ville d'Ernée vivait encore, à cette époque, M. Duplessis, l'ancien associé du vieux baron Appencherr, banquier établi en Allemagne, dont il a été parlé dans le cours de ce récit.

Après avoir liquidé cette association, M. Duplessis était rentré en France dans le courant de la restauration: il s'était retiré à Ernée, sa ville natale, où il avait fourni à un de ses neveux les fonds qui lui étaient indispensables pour acheter une charge de notaire.

Il habitait avec sa femme la même maison que son neveu. Il en occupait la partie qui donnait sur un grand jardin cultivé à l'ancienne manière, c'est-à-dire avec la symétrie qui distinguait les jardiniers de Trianon. Les fleurs étaient disposées avec une régularité mathématique; les allées droites et parallèles étaient sablées de façon à faire hésiter le promeneur, tant on craignait de rider la surface unie de l'élégant gravier. Les arbres, taillés à la titus pour ainsi dire, par les meilleurs perruquiers du genre, avaient une tournure raide et empesée; tout sentait la vieillesse sous ces ombrages destinés à abriter de vieux époux; les lilas n'exhalaient plus qu'un faible parfum, et les roses elles-mêmes, ces coquettes du règne végétal, paraissaient avoir emprunté leur rouge au boudoir de quelque marquise décrépite.

M. Duplessis ne s'occupait plus des affaires de l'étude, qu'il avait surveillées pendant les premières années, bien moins par intérêt que par amour des affaires. On le consultait encore lorsqu'on avait besoin de faire appel à son savoir pour quelque question litigieuse, où à son étonnante mémoire pour quelque renseignement précieux. La tête de ce vieillard eût pu fournir en effet avec le dictionnaire des dates, ce vaste cimetière des faits passés, tout parsemé de chiffres en guise de pierres tumulaires. Il connaissait à merveille la fortune, le caractère et la moralité de chacun des clients; il savait les côtés des plus secrets de leur intimité. A Paris, trois puissances dominent la vie: le médecin, le commissaire et le portier. En province, il faut y ajouter le garde-notes, confident obligé de toutes les passions, petites et grandes qui agitent l'existence la plus voilée; et Dieu sait combien M. Duplessis, par l'intermédiaire de son neveu, avait reçu de mystérieuses révélations!

Au moment où nous entrons chez les Duplessis, un personnage nous y a devancé: c'est un homme aux cheveux blancs, à la taille élevée, au maintien glacial, au regard doux et intelligent. Sa physionomie et son attitude indiquent une patience à toute épreuve. Il se nomme Labanoff, il est Russe; son passeport lui donne le titre de comte, la qualité de secrétaire d'ambassade, et il «voyage pour son plaisir.»

M. le comte Labanoff est appuyé sur la table à laquelle travaille M. Duplessis neveu, occupé, comme disent les bureaucrates, à éventrer un dossier. La conversation semble engagée depuis longtemps, et pourtant les deux interlocuteurs n'ont pas l'air de s'entendre beaucoup mieux qu'au début.

—Mon oncle, dit le notaire, a reçu, en effet, les papiers de l'enfant dont vous me parlez.

—Affranchis par la poste? ajouta le Russe.

—Affranchis jusqu'à destination et confiés à sa garde. Personnellement, je ne puis rien dans cette affaire. C'est un véritable labyrinthe dont mon oncle s'est réservé le fil, et il est décidé à ne point se dessaisir de titres dont on ne saurait évaluer l'importance.

—Lui avez-vous fait part, dit M. de Labanoff, de la façon dont je voudrais que cette affaire se fît?

—Oui, monsieur.

—Il n'est nullement question de retirer le dossier de ses mains, de violer un dépôt fait par un dépositaire invincible, d'entacher d'un abus de confiance sa vie si pure et si respectée. Je ne demande qu'à voir ce dossier, à le feuilleter pendant quelques minutes, à en copier quelques parties; après quoi je vous le remettrai d'autant plus au complet que je ferai ce travail sous vos yeux mêmes.

—Vous ignorez peut être, dit M. Duplessis neveu, que le dossier dont il s'agit est écrit en langue étrangère.

—Oui, en allemand, je ne l'ignore pas; mais je sais assez d'allemand pour n'avoir pas besoin d'interprète; cela ne fera donc aucune intermédiaire, et, en échange de cette communication, je suis autorisé à vous verser comme honoraires une somme de vingt-cinq mille francs.

—Vingt-cinq mille francs! s'écria le jeune notaire ébahi.

Le comte Labanoff tira de sa poche un portefeuille qui exhala une douce odeur de cuir de Russie.

—Je les ai là, dit-il; je ne demande ni quittance ni inscription à votre grand-livre; je sollicite uniquement la communication de papiers appartenant à un inconnu, à un homme mort, sans aucun doute: cette obligeance de votre part ne nuira par conséquent à personne.

—Vous êtes chargé d'un intérêt puissant?

—Moi! dit Labanoff, et pourquoi cela!

—Pour offrir une pareille somme en retour d'un si petit service, il faut que vous ayez une mission bien importante.

Labanoff fronça le sourcil comme un homme qui s'est trahi par cet excès de zèle que redoutait si fort M. de Talleyrand.

—Non, dit-il, je ne suis le chargé d'affaires de personne, et si j'estime à un plus haut valeur le bon office que j'attends de vous, c'est que je suis d'un pays où l'on ne marchande pas.

—En ce cas, je suis doublement désolé d'avoir à vous refuser. Mon oncle est inexorable; il ne veut pour aucun prix se dessaisir de ces papiers, ne fût-ce qu'une minute. J'ai fait tout ce qu'il m'a été possible de faire. Je n'ai pu réussir. Agréez mes regrets.

—Monsieur Duplessis, dit Labanoff en se levant, permettez-moi de vous revoir demain. La nuit porte conseil, et vingt-cinq mille francs [illegible] [illegible] pour un modeste notaire [illegible]

[illegible]

sœur, on vient de vous demander des papiers.

M. Duplessis neveu examina attentivement ce questionneur si bien informé. Il rendit du regard ses vêtements vulgaires de voyage, et qui conservaient un reste d'élégance. Il chercha à découvrir dans ses yeux quelque indice de sa visite; mais Montreuil fut impénétrable.

—Ce sont des papiers allemands dont il s'agit, continua ce dernier; oui, un véritable grimoire, contenant toute une généalogie.

—Comment! vous savez?

—Oh! sans doute. Ce n'est pas étonnant; j'ai perdu quelques unes des années de ma vie à écrire l'histoire des autres. On appelle cela faire ses mémoires, et je sais où l'on puise la source. Or, les dossiers des notaires sont souvent plus précieux pour les Bachaumont de ce temps-ci, que le catalogue des plus riches bibliothèques.

—Et quel est, monsieur, dit Duplessis neveu, le motif qui me procure l'honneur de votre visite?

—Oh! mon Dieu! le même en vérité que celui de M. de Labanoff: une curiosité insatiable d'irien consciencieux, une envie incroyable d'avoir des documens dont seul vous disposez.

—En ce cas, monsieur, sans que j'aie besoin de vous demander vos noms et qualités, je vous répéterai la réponse que je lui ai faite: «cela est impossible!»

Montreuil écouta cette fin de non recevoir en homme qui s'y attendait. Il sourit avec fatuité, et rapprochant son fauteuil de celui du notaire.

—Le mot *impossible*, lui dit-il, comme tous les adjectifs de notre langue, répond à un tempérament auquel il plait et qu'il caractérise. *Impossible* est un mot de lymphatique, une satisfaction accordée par les académiciens à la paresse, un non-sens grammatical, comme toutes les négations. Telle chose peut être improbable, tout au plus; mais impossible! qui oserait l'affirmer? L'impossibilité seule est impossible en ce monde.

—Monsieur, répliqua le jeune homme en redressant son menton dans l'immense cravate blanche qui lui servait de support, ce n'est évidemment pas pour m'exposer un cours de philosophie que vous m'avez fait l'honneur de me consulter?

—Ce n'est pas pour vous consulter que je suis ici, monsieur, répond Montreuil; c'est pour vous sommer de remettre en mes mains les notes allemandes dont on vient de vous entretenir. Oh! épargnez-vous les affirmations et les excuses; ce n'est point à demi que je fais les choses. Si jamais j'avais à adresser une pétition à un roi, je lui demanderais peut-être sa propre couronne. Je ne veux donc pas la communication pure et simple de ces papiers précieux, je veux leur possession pleine et entière; vous voyez, monsieur, que nous ne nous entendons pas.

—Monsieur ignore sans doute, objecta M. Duplessis neveu, qu'il a été offert des prix considérables pour la simple communication de ce dont il demande la remise définitive.

—Des prix considérables! Allons donc! des misères! répondit dédaigneusement Montreuil.

—Comment, des misères! On m'a offert vingt cinq mille francs, monsieur.

Montreuil tira de sa poche un foulard passé au dégraissage et s'en servit pour essuyer de sa chemise des atomes de tabac, avec le même élégance que s'il eût eu un jabot en valenciennes; puis, regardant sa partie adverse avec un sourire plein de bonhomie,

—Les pleutres! dit-il, les avares! les ladres! vingt-cinq mille francs pour une communication de cette importance! vingt-cinq mille francs pour un secret dont un notaire royal a la clef! C'est inimaginable, et je ne reconnais plus là l'ancienne munificence de toutes les Russies. L'aigle à deux têtes me semble tourner à la pie voleuse.

Duplessis neveu regarda cette fois Montreuil avec stupéfaction. Il se demandait ce dont une, dont l'art seul était parvenu à cacher le délabrement, ne couvrait point un nabab, un prince, un banquier même. Tel est le prestige de l'or sur le vulgaire, qu'il se sentait presque subjugué de ja par cet étrange personnage aux yeux de qui mille louis n'étaient qu'une bagatelle.

—Vous croyez donc, murmura-t-il, que cela valait davantage?

—Oh! répondit Montreuil, je dis être juste, on serait arrivé à mieux que cela. A cinquante mille, à cent mille, à deux cent mille par exemple!

—Vous supposez! s'écria le notaire émerveillé.

—J'en ai la conviction, le deux millions même était vraisemblable; mais du moment où je suis en rivalité, vous comprenez qu'aucune offre n'est plus acceptable.

—Ah! vous pensez que...

—Parbleu!

—Pas même le demi-million?

—Pas même le million, pas même la banque de France tout entière, s'il était possible de vous faire cadeau du contenu de ses caves!

On fut venu annoncer en ce moment au notaire d'Ernée que le roi Louis-Philippe le convoquait à recevoir le contrat de mariage de ses enfans, qu'il n'eut pas été plus surpris. Eton[n]é par cet aplomb incompréhensible, il pensa un moment avoir devant les yeux un des autocrates de la finance, un de ces tyrans qui tiennent les destinées métalliques des deux mondes dans leurs coffres et qui ne se montrent au public qu'il s'élève ou s'abaisse, fait hausser ou baisser la fortune publique. Aussi, courbant la tête pour arriver à parler confidentiellement à l'oreille de Montreuil, il lui souffla ces mots, dictés par la curiosité bien plus que par l'avidité:

—Mais vous, monsieur, qu'offrez-vous donc de ces papiers?

—En argent? dit négligemment Montreuil, en passant en revue le vernis écaillé de ses bottes.

—Oui, en argent?

—Hé bien, monsieur, puisque il faut parler net franchement, catégoriquement, positivement, je n'offre pas un liard!

Le notaire se retira comme sous le poids de cinq cents livres qui fût tombé sur l'orteil.

—A'ors, s'écria-t-il, que venez-vous faire ici?

—Monsieur, dit froidement Montreuil, je croyais m'être suffisamment expliqué au début de cette entrevue. Je viens chercher vos papiers, et croyez-le bien, dût votre étonnement redoubler, je ne sortirai pas sans les emporter. Je serais désolé d'avoir à mettre en jeu dans cette entreprise, où une je ne dirai pas des actes vulgaires, mais vous aurez à vous repentir de vos séductions avec un tel homme. Vous êtes un notaire prudent, et sérieusement vous pouvez vous faire que ce que je suis. Vous serez amené par la force des choses à m'accorder, et vous n'auriez pour attendre aucun des profits que je vous veux faire. Aussi, je vous demande une heure. [illegible] depuis tout à l'heure je vous ai prié, monsieur, de bien vouloir dépendre pas de vous. Aussi, permettez-moi pour épargner le temps, qui, comme l'argent, est un capital, de solliciter la faveur d'entretenir un seul instant votre oncle. C'est un homme d'expérience, m'a-t-on dit, et qui comprendra mon but à demi-mot. Deux minutes suffiront pour vous en tendre à ravir.

—Je doute, dit le jeune Duplessis avec un sourire ironique, que vous trouviez mon oncle aussi facile en négociations que vous le pensez. Toutefois, il ne m'appartient pas de mettre obstacle à cette entrevue; mon oncle n'est point en tutelle, et, ne fût-ce que pour savoir jusqu'où ira votre influence, je vais vous introduire auprès de lui.

Montreuil suivit son interlocuteur et traversa avec lui le jardin aux fleurs cadencées dont nous avons parlé. La partie de l'habitation qu'occupait le vieillard était lézardée et noircie par le temps. Les meubles vermoulus, couverts en tapisserie aux couleurs fanées, indiquaient le style Louis XV.

Les parois du salon étaient ornées de deux tableaux: l'un représentant une pastorale copiée de Boucher, l'autre le portrait de M. Duplessis l'oncle, à l'âge de vingt cinq ans, tenant d'une main la *Théorie des Richesses* et de l'autre une rose mousseuse, afin d'initier sans doute dans une même personne l'utile et l'agréable.

M. Duplessis était assoupi dans son fauteuil quand son neveu entra, accompagné de Montreuil. Sa tête, entièrement chauve, était accablée par le poids des ans, était retombée sur sa poitrine. Il était vêtu d'une robe de chambre de flanelle noire qui cachait mal la maigreur de sa personne, et ses deux mains, posées le long de son corps, témoignaient, par leur immobilité, qu'elles n'étaient point encore atteintes de ce tremblement nerveux si ordinaire chez les hommes de son âge.

—Mon oncle, dit le jeune Duplessis en le secouant par l'épaule, voici un étranger qui désire vous parler d'affaires.

Le septuagénaire ouvrit les yeux, se redressa sur son séant et laissa voir à Montreuil une figure sombre et menaçante. Jamais les signes d'une atrabilaire misanthropie n'avaient été plus visibles que sur ce visage sillonné par le temps. La vieillesse est la pierre de touche de l'homme. Tant que les passions bouillonnent au fond de son caractère, il est difficile d'en sonder les flots sans cesse agités; mais quand l'âge a calmé la tempête, on peut lire sans trop de peine dans cette eau dormante.

Le vieux Duplessis appartenait à la catégorie des hommes désolés de vieillir, et qui voient arriver avec colère le terme prochain de leur existence. Il était peu enclin à faire des concessions à ce monde qu'il devait quitter bientôt. Il avait en grand mépris la race humaine, dont les caractères de l'étude lui offraient souvent d'assez mauvais échantillons. Il aimait la solitude plutôt par sauvagerie que par un besoin mystérieux qu'éprouve toute âme poétique à s'entretenir avec elle-même. Aussi reçut-il avec humeur, comme nous l'avons vu, cet inconnu bénéfice duquel on avait troublé son sommeil.

—Monsieur, dit-il à Montreuil, que voulez-vous? que demandez-vous? que venez-vous faire ici?

—C'est un renseignement, mon neveu est-il, et c'est son défaut le premier clerc; si c'est consulter le notaire, je n'en donne plus, on le sait; c'est pour chose nouvelle. Dépêchons, je vous prie, car je suis vieux, comme vous voyez, et à mon âge on n'a pas de temps à perdre.

—Mon oncle, dit alors le jeune Duplessis, la chose est fort simple. Vous avez reçu par la poste, il y a quelques années, un point commun notaire, mais qui ne s'est pas fait connaître, des papiers qui se rattachent à la succession Limbourg. Vous les avez déposés dans mon étude comme un lieu de sûreté, ne voulant pas les garder chez vous. Or, sous prétexte que vous avez entièrement la libre disposition, puisqu'il vous ont été envoyés sans conditions aucunes, monsieur que voici vient tout bonnement vous les demander. Quant à moi, afin de vous épargner les fatigues d'une conversation à ce sujet, j'ai cru devoir indiquer que ces documens étaient déjà l'objet d'une insolite convoitise et qu'on vous avait offert vainement des sommes considérables pour les consulter. Monsieur a persisté contre la modicité de ces sommes, néanmoins, jugeant sans doute ces papiers inappréciables, ne veut pas même essayer de les payer d'aucun prix; monsieur enfin, dans ces conditions, veut que je possède de ces pièces dont il prétend la propriété et nous ne les communiquerons [illegible] de vous exposer. C'est lui qui a cru devoir consulter de vous [illegible] dait votre porte.

A cette révélation faite d'un ton narquois, le vieillard se leva courroucé, et s'avançant vers Montreuil:

—Je ne sais, lui cria-t-il, qui vous a inspiré l'audace de me faire une pareille demande? Je ne vous connais pas et je ne veux point vous connaître. Avez-vous quelques titres à faire valoir sur ces papiers? Avez-vous des droits? Montrez-les, ou retirez à l'instant. [illegible]

Montreuil examina l'irascible vieillard, non en homme que la colère effraye, mais comme un [illegible] [illegible]

[illegible]

bien indifférente à l'autre; [illegible] personne d'ailleurs [illegible] [illegible] pour vous rappeler que ces opérations-là portent se faire de la main à la main.

Le vieillard fixa ses yeux sur Montreuil comme s'il eût voulu le brûler du feu de ses regards.

—Je ne sais ce que vous voulez dire, répliqua-t-il; ma maison est de verre, et je n'ai pas des secrets à apprendre que de secrets à cacher.

—Votre indifférence, monsieur, répondit Montreuil, n'est pas raisonnable. Elle est surtout en contradiction avec la gravité de votre caractère. De deux choses l'une: ou j'ai à vous faire une révélation importante dont j'ai le droit de fixer le prix, ou je ne sais qu'un imposteur, me servant d'un prétexte qui n'existe pas et dont vous pouvez faire justice en me faisant jeter à la porte. C'est un examen qui vous incombe. Vaut-il la perte de dix minutes? C'est ce que vous avez à décider. Dans tous les cas, vous n'avez rien à risquer, car c'est moi qui paie d'avance.

—Hé bien! monsieur, murmura le vieux Duplessis, qu'il soit fait comme vous le voulez. Voyons ce mystère qui doit m'intéresser si fort, mais soyez bref, car j'aime les histoires courtes.

Montreuil plaça nonchalamment son bras droit sur la table couverte de papiers et journaux qui l'avoisinait, en homme décidé à prendre son temps.

—Eh bien! monsieur, reprit le vieillard, votre mémoire vous est-elle en défaut? Faites-vous appel à votre imagination? Si c'est du roman que vous me destinez, vous avez l'improvisation lente.

Montreuil jeta un coup d'œil en arrière avec un flegme admirable.

—Monsieur, murmura-t-il, notre histoire, à nous autres qui avons vécu, emprunte souvent au roman ses situations les plus extraordinaires; c'est une mauvaise lecture à faire à haute voix pour de jeunes oreilles.

—Je ne vous comprends pas, observa son interlocuteur.

Montreuil, sans mot dire, montra du doigt le jeune notaire, qui suivait toute cette scène avec la plus vive curiosité.

Le vieillard regarda son neveu et sembla s'émouvoir pour la première fois à la pensée de faits que tout le monde ne pouvait pas entendre, puis ses yeux se reportèrent sur Montreuil avec un sentiment de défiance qu'il ne cherchait point à dissimuler.

—Oh! monsieur, s'écria celui-ci, rassurez-vous: je ne suis ni un Cartouche ni un Schinderhannes. Je n'ai sur moi ni couteau poignard ni pistolet à six coups; je n'en veux ni à votre vie ni à votre fortune. D'ailleurs, pour un assassin, il existerait auprès de vous une induction plus facile que celle dont j'ai fait usage. Toute maison ayant cour et jardin, possède des murs accessibles et une petite porte qui semble faite exprès pour les visiteurs nocturnes. Quand on est beau garçon et jeune, on entre à l'aide d'une femme de chambre; quand on est laid et vieux, on entre à l'aide d'une échelle. Je n'ai choisi aucun de ces moyens; je suis venu par l'étude, j'ai été introduit par votre successeur, et j'ai laissé ma canne dans son cabinet. Vous voyez, monsieur, que je mérite toute votre confiance.

Le vieillard, un moment indécis, fit un signe à son neveu. Celui-ci disparut à regret, et Montreuil demeura en tête à tête avec son redoutable contradicteur.

LEO LESPES.
(A continuer.)

POSTSCRIPT.
DEPECHES TELEGRAPHIQUES
Transmises à l'Abeille.

NOUVELLES DE LA HAVANE.
NEW YORK, 20 août.

Les passagers arrivés sur le *Crescent City* font un triste tableau de l'état des affaires à la Havane. La fièvre jaune, le choléra et la petite-vérole font de cruels ravages, particulièrement parmi les troupes dont une caserne où se trouvent cent vingt soldats, ainsi que dans une autre servant de station, il n'est mort CENT DIX! Presque tous les navires dans la rade ont des malades à bord.

Le gouvernement s'empressait d'envoyer des chemins de troupes dans l'intérieur, pour les mettre à l'abri de la contagion.

Dans les prisons on n'a ne cesse d'envoyer des prévenus, il mourait considérablement de monde. Le gouvernement faisait arrêter journellement des Créoles du pays et les envoyait en prison.

Presque toutes les familles créoles sont sous la surveillance de la police, et leurs membres arrêtés sur le plus léger soupçon.

Pont de Wheeling.
Baltimore, 20 août.

CONGRES.—La Chambre des Représentans a pris hier un bill déclarant que le pont de Wheeling est une route postale. Ce bill annule la décision dernière ment rendue par la Cour Suprême des Etats-Unis, qui ordonnait la démolition de ce pont comme étant un obstruction à la navigation de la rivière Ohio.

COMMERCIAL.
Bureau de l'Abeille.
NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI SOIR, 21 AOUT.

COTON.—Il n'y a pas encore d'animation dans le marché coton. Les ventes d'aujourd'hui ne vont guère au-delà de 100 balles de la récolte de l'année dernière [illegible]. Le nouveau coton [illegible]. Nous répétons nos dernières cotes.

INFERIOR	[illegible]	FAIR	12¼ @ -
ORDINAIRE	7¾ @ 8⅛	BON FAIR	12¾ @ -
MIDDLING	9 @ 9¾	GOOD FAIR	- @ -
GOOD MIDDLING	10¼ @ 11	GOOD AND FINE	- @ -
MIDDLING FAIR	11¼ @ 12½		

TABAC.—Les prix sont fermes et il s'est vendu [illegible] boucauts [illegible] Mason County à 5⅛ cts la livre.

SUCRE & MELASSES.—Les transactions n'ont rien de particulier; ventes aux marchands de la ville, et les prix sont sans changement dans les prix.

FARINE.—La farine de l'Ohio rapporte 35 à 37 cts et St-Louis $4 le baril pour la superfine, mais nous sommes en [illegible] aujourd'hui d'aucune vente importante.

CEREALES.—Les arrivages de maïs sont très nombreux et les prix sont fermes. Les ventes d'aujourd'hui ne dépassent pas 1000 sacs à 56 cts le boisseau pour le jaune et le blanc mélangés. Nous cotons l'avoine de St-Louis 25 @ 28 cts le boisseau, et le son 87½ @ 90 cts les cent livres.

PORC.—Il s'est traité 200 barils à $22 pour le mess et $21 le baril pour M. O. Les détenteurs obtiennent $2.50 le baril pour les petits lots; 30 barils ont été vendus hier au prix de [illegible].

GRAISSE.—Le stock se trouve entre les mains de quelques personnes et les prix sont fermes. Les ventes d'aujourd'hui embrassent 1,500 barillets à 12½ cts, et 1,200 barils et cheptel à des conditions particulières. On cote quelques petits lots à ces prix.

JAMBON FUME.—La vente principale se compose de boucauts plats côte à 9¼ cts la livre, ce qui est au-dessus de cours du marché.

BEURRE.—Il s'est traité 200 barillets de l'Ouest à 14 cts la livre.

WHISKEY.—Des lots en détail de whiskey rectifié ont rapporté 21 cts le gallon.

FRET.—Un navire a été affrété pour Liverpool à ⅝ d pour le coton.

CHANGE.—Les prix sont plus faciles. Nous cotons Sterling, 110⅛ @ 110¼; France, 5f. 12½ @ 5f 17½—Traites sur New-York, à 60 jours, de ⅞ @ 1¼ pour cent d'escompte—A vue, pair @ ⅛ pour cent de prime.

CLUB DE SCOTT et GRAHAM.

☞ Un meeting régulier aura lieu mercredi après-midi 25 du courant, à HUIT HEURES, dans la salle du Commercial Exchange, au coin de rue St-Charles et Perdido.

Les personnes favorables à l'élection de SCOTT sont priées d'être présentes.

Par ordre, W. EMERSON,
21 août—3 Secrétaire.

Compagnie du grand chemin de fer de l'Ouest, de la Nouvelle-Orléans et des Opelousas.

Nouvelle-Orléans, 23 août 1852.

LES actionnaires de cette Compagnie sont par le présent notifiés qu'un versement de dix pour cent sera dû et payable au bureau de la Compagnie, au coin des rues Bienville et Passage de la Bourse, soixante jours après la date du présent avis.

Par ordre du bureau des directeurs,
BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.
23 août

Société Portugaise de Bienfaisance. Election et anniversaire.

Les membres de cette Société sont priés de se réunir au café de M. Alex. Pereira au coin des rues Canal et Baronne, dimanche, 29 du courant à 9 heures A. M. dans le but de célébrer le quatrième anniversaire de cette Société et d'élire leurs officiers pour l'année prochaine.

A 10 heures précises du matin, la Société se réunira au susdit endroit pour recevoir une bannière neuve et un drapeau neuf portugais présentés à la Société par quelques-uns de ses membres et de leurs amis.

Un salut de 31 coups de canon sera tiré en honneur de la célébration de l'anniversaire.

La Société parcourra ensuite les principales rues de la ville et se rendra à la Loge de l'Étoile Polaire où aura lieu l'élection des officiers et d'un médecin.—Le tout sera terminé par un banquet qui sera servi à 3 heures P. M. aux membres de la Société et aux personnes invitées.

Le président espère que chaque membre sera présent en cette circonstance importante.

21 août—6 ANTONIO VIEIRA, secrétaire.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Bureau du Grand Chemin de fer de l'Ouest, de la Nouvelle-Orléans et des Opelousas.

Nouvelle-Orléans, 21 août 1852.

DES PROPOSITIONS cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au premier lundi d'octobre prochain pour ouvrir, préparer et niveler les premiers cinquante milles du chemin au-dessus d'Alger.

Les plans et le cahier des charges pourront être examinés au bureau après le 20 septembre.

JAMES G. GIBBES, Ingénieur en chef.
23 août

A vendre pour cause de liquidation.

UN FOND de magasin de DRY GOODS, bien achalandé, situé à Brownsville, (Texas.) Le stock de ce magasin s'élève de 20 à $25,000. Le stock sera réduit à la convenance de l'acquéreur; quant aux paiements, on donnera toutes les facilités désirables.

Pour plus amples informations, s'adresser à GARNIER FRERES, 3, rue Conti.
23 août

Hattes, Souliers et Chapeaux.

70 caisses en débarquement du navire Kentucky.

Aussi, en magasin: un grand et superbe assortiment, qu'on propose en commerce de la ville et de la campagne, à vendre à longueur et à des conditions libérales, par

J. MORSE & Co.,
Successeurs de R. B. Sadd,
23 août 10, rue de la Douane

Carisse à l'eau de vie.

50 caisses de la récolte de 1846, à vendre en débarquement du navire Oceanide, de Bordeaux, par FRED. BORNCKE, 23 août 8, rue de la Douane.

A Louer tout de suite.

UN ILET de terre situé à Bienville, après Breaux Bridge. L'emplacement est très bien situé, [illegible] [illegible]

☞ AVIS.—Le capitaine et les consignataires de la goëlette française à trois mâts DUQUESNE, ne seront responsables d'aucune dette que pourra contracter l'équipage de la dite goëlette.

W P VREDENBURGH & Co.
23 août 29 Vieille Levée

☞ AVIS.—Les consignataires de la goëlette française DUQUESNE, venant de Bordeaux, sont priés de faire leurs entrées en douane dans les cinq jours qui suivront le 21 du courant, sinon leurs marchandises seront envoyées aux magasins à leurs frais et péril.

W P VREDENBURGH & Co.,
23 août 29, Vieille Levée.

VIN ROUGE.—250 barriques vin de Bordeaux, en débarquement et à vendre par
W P VREDENBURGH & Co,
23 août 29, Vieille Levée.

EN débarquement de la barque Oceanide, venant de Bordeaux:
barriques vin rouge,
50 caisses vin rouge, à vendre par
EUG ROCHEREAU & Co.
23 août 17 et 19, rue St Louis

EN débarquement de la barque Duquesne, venant de Bordeaux:
100 barriques vin rouge,
300 caisses vin rouge, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
23 août 17 et 19, rue St Louis

CITRONS de Sicile.—60 caisses citrons de Sicile, reçus et à vendre par BERNARD TURPIN.
23 août No 20, rue Vieille Levée.

EN débarquement du navire Oceanide, de Bordeaux:
30 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
23 août 13, rue Bienville

SARDINES.—1200 demi-boîtes sardines de la marque Pellier frères, 600 quarts de boîtes. 500 grandes boîtes, à vendre par A. COUTIN & RANSON,
23 août 13, rue Bienville

BOUTEILLES VIDES.—100 paniers de 100 bouteilles vides chaque, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
23 août 13, rue Bienville

VIN blanc en caisses.—150 caisses Haut Sauterne, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
23 août 13, rue Bienville

VEAUX cirés.—Une caisse contenant 20 douzaines veaux cirés, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
23 août 13, rue Bienville

VIN rouge en demi-bouteilles.—25 caisses vieux Chateau Lafitte, en caisses de 48 demi-bouteilles chaque, à vendre par A. COUTIN & RANSON,
23 août 13, rue Bienville

ABSINTHE.—25 caisses absinthe suisse, Genève, marque Sauvagé & Brunelon, en magasin et à vendre par
Fco DE FUENTES & Co,
22 août 22, Vieille Levée

DIVERS.—9 paniers bouteilles vides, 3 barils à flacons marasquino, 300 demi-barils ordinaires, 40,000 cigares de la Havane, en magasin et à vendre par Fco DE FUENTES & Co,
22 août 22, Vieille Levée.

COGNAC.—La Rochelle.—60 quarts cognac 1846, des marques de Pinet, Castillon & Co, Pellevoisin, 1850 et 1851 en débarquement du navire Harlem et à vendre par Fco DE FUENTES & Co,
22 août 22, Vieille Levée.

VIN.—175 caisses vin Cantenac,
10 barriques vin pour famille de J. L. Prom,
10 barriques vin rouge 1842, do,
6 barriques St-Estèphe Cantenac, première qualité, en magasin et à vendre par
Fco DE FUENTES & Co,
22 août 22, Vieille Levée.

VIN BLANC.—60 barils vin blanc 1re qualité, 20 caisses Haut Sauterne, en magasin et à vendre par Fco. DE FUENTES & Co,
22 août 22, Vieille Levée.

FRUITS à l'eau-de-vie.—70 caisses, très grande variété, assorties, en débarquement et à vendre par Fco DE FUENTES & Co,
22 août 22, Vieille Levée.

COGNAC.—quarts, marque de Washington, do R. R. 1810, 20 octaves do do, do bon Champagne 1822, 20 do vieux cognac J. J. P., 20 do Connac Marin, importé en 1850, 10 pipes Jules, 10 do Loupuy 1841, en douane et en magasin à vendre par Fco DE FUENTES & Co,
22 août 22, Vieille Levée.

A VENDRE par les soussignés.—150 caisses vin rouge Ermitage; 30 do de Rivesaltes, 25 caisses vin blanc Haut Sauterne, 200 paniers champagne; 20 caisses absinthe, 20 caisses vin vieux Lafitte, de 1844, 20 caisses Ch. Margaux de 1846; 20 caisses absinthe, à vendre par P. LONGIS & GRATIAN,
23 août 47, Vieille Levée.

VIN DE MADERE.—25 quarts à vendre par P. LONGIS & GRATIAN,
23 août 47, Vieille Levée.

EAU DE VIE.—20 quarts et huitièmes de pipes cognac, à vendre par P. LONGIS & GRATIAN,
23 août 47, Vieille Levée.

VIN ROUGE.—40 barriques vin de Bordeaux vieux pour familles; 20 do do ordinaire, à vendre par P. LONGIS & GRATIAN,
23 août 47, Vieille Levée.

ATTENDU par les navires Lancaster et Ceylan, de Bordeaux:
60 barriques vin rouge St. Marcés,
do do do do,
do demi do do do,
50 quarts et huitièmes de pipes cognac, à vendre par P. LONGIS & GRATIAN,
47, Vieille Levée.

HOPITAUX VETERINAIRES,
Pour toutes les espèces d'animaux domestiques
ET ATELIER DE MARECHALERIE
Rue Bourbon, entre Dumaine et St Philippe, 258.

CEDANT aux désirs de plusieurs propriétaires d'animaux, M. Delrieu, médecin vétérinaire, lauréat des écoles vétérinaires de France, vient de transférer son domicile rue Bourbon, qu'il a établi de vastes hôpitaux vétérinaires pour y recevoir les animaux malades. Un atelier de maréchalerie exploité par des maréchaux habiles confectionnant également les ferrures françaises et américaines et sous la surveillance immédiate du vétérinaire, complètent cet important établissement.

M. Delrieu prend des abonnemens pour les ferrures et les traitements, ensemble ou séparément.

Ses rapports et sa correspondance avec les marchands de chevaux du Nord, de l'Ouest et de la ville, le mettent à même de renseigner les personnes qui désirent faire l'acquisition de chevaux ou mulets—à cet effet il est ouvert à son office un registre pour les ventes, achats et échanges d'animaux domestiques.

Consultation de midi à 3 heures. 21 août

Institutrice demandée.

ON demande sur une habitation à la côte, une institutrice, pour enseigner le Français et la musique. On préférera une demoiselle. S'adresser par lettre, au bureau de poste, Boite B, No 11. 21 août—1m

Chienne perdue.

Une jeune chienne à longs poils jaunes et blancs, répondant au nom de SULTANE, ayant au cou un collier avec le nom du propriétaire, a été perdue hier matin dans le voisinage de la Cathédrale. La personne qui l'aurait trouvée est priée de la ramener au bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, où une récompense libérale lui sera donnée. 21 août—3t

AU LIVRER par le navire Lancaster de Bordeaux:
54 barriques vin rouge, marque Focke & Brandenburg,
48 barriques vin blanc, Focke & Brandenburg,
25 caisses vin rouge et blanc do,
48 barriques vin rouge, marque Bouvet Jeune,
45 do vin blanc do,
50 barils do, do,
45 barriques vin rouge, marque Dureau & Bochais,
45 do vin blanc do,
50 quarts eau-de-vie Bouvet Jeune,
15 quarts do Pinet, Castillon & Co.,
21 août THOMAS PINET & CO.,

A LIVRER par le navire Lemuel Dyer, du Havre,
500 dames-jeannes de 5 gallons,
100 dames-jeannes de 2 gallons, nouveau modèle,
100 do 2 do, do,
100 do 1 do, do,
21 août THOMAS PINET & CO.

EN débarquement du navire Duquesne, de Bordeaux:
50 barriques vin rouge côte de Fleuve;
15 do do chateau Morin vieux;
15 quarts vieux cognac marque E. Granoy, à vendre par NUMA LACOSTE,
147 rue Royale

VINS en caisses.—300 caisses vin rouge ordinaire marque St-Julien, en débarquement du navire Flora, à vendre par NUMA LACOSTE,
147, rue Royale

RIZ de la Caroline.—23 tierçons première qualité, en débarquement de la barque Cherokee, à vendre par R. VALLA,
21 août 73, Magasins

AMANDES.—120 sacs amandes à la dame, en magasin et à vendre par BERNARD TURPIN,
21 août 20, Vieille Levée.

Pantoufles, Chaussures à guêtres et bottines pour dames.

Un assortiment de choix de chaussures à guêtres et bottes et pantoufles pour dames, reçus par les derniers arrivages du Nord, et à vendre par
JOHN M GOULD & CO.,
21 août 6, rue des Magasins

Bottes, Souliers et Brodequins.

Deux cents caisses en débarquement des navires Levi Woodbury et Southern, et à vendre par
JOHN M GOULD & Co,
6, Magasins

SUCRE de la Havane.—25 caisses sucre blanc, [illegible] en débarquement du brick [illegible] à vendre par
A CANUZAC & Co,
Vieille Levée

SUCRE.—261 caisses sucre de la Havane blanc [illegible] en débarquement du [illegible], à vendre par
[illegible] & Co

CIGARES de la Havane.—[illegible]
B. ROBBIO, Jr.
34, rue Gravier

VIN [illegible]

[illegible]

AVIS IMPORTANT AUX PROPRIETAIRES DE CHEMIN DE FER.

DES propositions cachetées seront reçues depuis le présent jusqu'au 1er lundi de septembre prochain, au bureau de la compagnie du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Jackson et du Nord, No 15 Commercial Place, pour les ouvrages et matériaux suivants, savoir:

Pour couper et éclaircir le bois à partir de la ligne du chemin de fer, cent cinquante pieds de large, commençant à la Nouvelle-Orléans, sur une distance de quarante six milles jusqu'au terrain haut au nord de la passe Manchac. Les contracteurs feront leurs offres à raison de —— piastres par mille. La ligne sera divisée en sections d'un mille chacune commençant à la Nouvelle-Orléans par les Nos 1 et de 46 [illegible] dans le même ordre régulier vers le Nord.

Des soumissions seront reçues en même temps pour l'ouverture du chemin à raison de — cents par yarde cube, pour les fouilles et les chaussées. Les habitans qui désirent ouvrir le chemin, ou faire les fouilles, les chaussées et les fossés à travers leurs habitations, sont priés de passer au bureau de la compagnie du chemin de fer.

LOIS.—Des propositions seront reçues en même temps pour trente mille poutres, de dix pouces carrés et de vingt-cinq à trente pieds de long. Lesdites poutres doivent être du meilleur bois de pin jaune et exempt l'aubier sur une longueur de quinze pieds d'une des extrémités. Aussi—Cent vingt mille pieds courants de poutres (scantling) faits tout du cœur du pin jaune ou de cyprès et ayant 8 x 10 pouces de largeur et vingt quatre, vingt-huit ou trente deux pieds de long. Lesdites poutres et poteaux seront livrés en quantités égales pendant les mois de novembre et d'avril prochain inclusivement et aux endroits suivants:—Un quart sur le rivage occidental du lac Pontchartrain; un quart à la passe Manchac sud, près du lac Maurepas; un quart à la passe Manchac nord près du lac Maurepas, et le reste à un point sur les terres hautes, où le chemin quitte les cyprières. Les propositions seront reçues à raison de — cents par pied courant, tant pour les poutres que pour les poteaux.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de la compagnie du chemin de fer.

N. B.—Des propositions seront aussi reçues entre le 1er septembre et le 1er lundi d'octobre prochain, pour défricher et éclaircir et exécuter les travaux de terrassement du reste du chemin (quarante et un milles) entre la cyprière et la frontière de l'Etat.—Cette section se compose exclusivement de terres hautes.

JAMES ROBB, président.
16 juill—au 6 sep JOHN CALHOUN, secrét.

IL est important pour les jeunes gens qui désirent être prêts pour la saison des affaires, de commencer à prendre des leçons, attendu qu'on trouve des emplois lucratifs en septembre et octobre.

L'Académie d'Ecriture et de Tenue de livres de DOLBEAR, 56, rue du Canal (établie en 1832), est ouverte de 7 heures A. M. à 9 heures P. M.

Classes particulières pour les Dames, comme d'habitude.

RUFUS DOLBEAR, 56, rue du Canal.

☞ Les personnes capables peuvent gagner de $1,000 à $3,000 par an.

☞ Les Négociants viennent ici demander des commis, &c. 18août

BONNE OCCASION.

On vendrait à bas prix la goëlette ELMIRA, de 23 tonneaux, elle est toute neuve construite en 1851, à Algers, ses agrès et son équipement sont complets; elle est en parfait état et pourrait immédiatement prendre la mer; elle conviendrait également pour faire le cabotage sur le fleuve. On peut la visiter de ce côté du fleuve, en face du railroad du Pontchartrain.

Pour les conditions, s'adresser au No 84, rue Bienville 18août—1m

ON désire employer une Couturière capable de confectionner des habits d'enfans, pouvant donner de bonnes recommandations et parlant le français et l'anglais. S'adresser au 28, rue du Camp.
19 août—6 HORACE BEAN & CO.

A vendre d'ici au premier septembre prochain.

NOTRE sieur C. LAROUSSINI se trouvant obligé de s'absenter par ordre de son médecin, nous offrons en vente l'un ou l'autre de nos deux magasins, qui sont dans contredit des mieux achalandés et des mieux situés de la ville.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

C. LAROUSSINI & Co. Maison Rouge, sur la Levée et coin de la rue Esplanade, et Poydras.

P. S.—Vu la détermination qui précède nous continuerons à vendre nos marchandises au prix coûtant, dans le but de diminuer nos marchandises pour rendre le recouvrement plus facile et moins cher. 3 août—1m

A. STURZENEGGER & ETERNOD.

43, rue Bienville, encoignure Chartres.

VIENNENT de recevoir en débarquement du navire R. S. Summer et Québec, et offrent à la vente *aux prix de manufactures.*

Caisses contenant un riche assortiment en bas, chaussettes, caleçons et chemises de peau,
1 do robes Maltraitées françaises, première qualité
1 do rubans satin uni et grégé, de tout numéro,
1 do cravates de soie,
1 do robes de soie,
1 do barège à voile,
1 do mousseline unie 3/4 p.
1 do do rouge imprimé,
1 do mousselines suisses unies et façonnées, blanches et en couleur,
1 do cristal-assorti,
1 do jupons de soie, blanc, brodé, égyptien et satin,
1 do gants en peau, blancs et couleurs assortis
1 do toile à robe brodé,
1 do broderies en mousseline, jaconat et tulle,
1 do plumes,
1 do cotonnades,
1 do mousseline Bayonne,
1 do assorti,
1 do bretelles nouveauté, gomme et tricot.

A. HERNANDEZ,
RUE ROYALE No 432,
Au dessous de l'Hotel Saint Louis,

POSSEDE en ce moment et reçoit tous les jours les meilleurs cigares de la HAVANE. Son vaste assortiment le met à même de pouvoir contenter tous les goûts et les cigares qu'il importe jouissent de la plus grande vogue parmi les amateurs de bon tabac.

Aussi—Un grand assortiment de cigarettes véritables d'Alida Havanaise et des meilleures marques. Tabac en cordes, &c. A. HERNANDEZ,
26 juil rue Royale, au-dessous de l'Hôtel St Louis

EN débarquement de la barque Flora, de Bordeaux 120 caisses de 12 bouteilles Frances au jus Toyaume moutarde.

1200 pots Moutarde diaphane Begon frères, à divers prix. première qualité, à vendre par
J. B. PREAU & Co.,
13 août 33, rue Gravier

Tapis des prix réduits pour du comptant.

Un grand assortiment de tapis de velours Bruxelles, Ingrain, Venitien, etc.

Paillassons et Tapis toile cirée.

600 rouleaux de paillassons blancs et en couleur, récemment reçus. Aussi: tapis en toile cirée de 3 à 24 pieds de large, beau modèle, ombrages de fenêtres, tapis en crin, couvertures de tables et de pianos, tapis d'escalier etc., à vendre au plus bas prix par A. BROUSSEAU & Co.
23 août 23, Chartres

TAPIS.

NOUS avons en main un magnifique assortiment de tapis dessins de choix, tels que: VELOURS, BRUXELLES et INGRAIN. Comme cet article n'est pas de vente courante, nous vendrons à une petite fraction au-dessous du prix d'achat.

Tapis toile cirée.

De 3 pieds sur 24 de large, qualités supérieures et ordinaires, coupé pour s'importe quelle salle ou chambre.

Aussi—Paillassons de 4|4, 5|4 et 6|4, blanc et à carreaux, tapis d'escaliers, paillassons de porte, etc.

Rideaux.

Brocatelle riche, de soie et laine damassée; de coton, etc.

Rideaux mousseline et dentelle brodée, transparent, ombrages de fenêtres, courtepointes blanches de Marseille, couvertures de meubles, franges, &c. Le tout à bas prix, par
CHITTENDEN & DAMERON,
24 av 26, rue de Chartres

LINGE CONFECTIONNE, au prix coûtant.
Magasin 66 Vieille Levée, à louer,
Installation du dit magasin à vendre.

LES soussignés ayant pris la détermination de CLORE CE MAGASIN le 1er de septembre prochain, vendront ce stock A PRIX COUTANT.—Ceux qui désirent faire des achats de linge sont invités à les faire avant le jour dit; la balance des marchandises devant être transportée ailleurs au magasin rouge.
16 août JOS. M. ROBERT & Co.

HUILE D'OLIVES, etc.—200 paniers huile fraîche par dernier arrivage de Marseille,
50 caisses eau de fleur d'oranger,
10 do de 100 1|2 boîtes sardines,
50 caisses absynthe,
50 do vermouth.
A vendre par PAUL JUGE FILS & CO.,
16 août 27, rue St-Louis.

UN Moulin à Scie à vapeur de la force de 20 chevaux, avec transmission pour une grande scierie à mouvement alternatif, chassis à 3 lames, mobiles à volonté, et avec transmission pour une scie circulaire et machine à raboter et à assembler les planches, à vendre par BRUGUIERE & CO.
1 août 9, Bienville.

Genièvre de Hollande

de la marque Steamboat, à vendre par les soussignés, qui continueront à tenir cette marque, reçue précédemment par Gildemeester & Co. J B PREAU & Co,
13 août 33 rue Gravier

EAUX DE BLADON.

CET établissement est ouvert aux visiteurs depuis le 1er juin. De grandes améliorations y ont été faites l'hiver dernier, et il peut recevoir et loger d'une manière confortable 400 à 450 pensionnaires. Les propriétaires n'ont rien négligé pour le service intérieur, et ils sont maintenant dans des conditions ou ne peut plus convenables pour satisfaire tout le monde; ils feront tous leurs efforts pour atteindre ce but.
CONNOR & HENRY,
7 juin—3 m Propriétaires.

Avis aux maisons de commission.
Grands Bureaux à Louer.

LES étages supérieurs du Planters' Hotel, rue du Canal, dans un des meilleurs quartiers d'affaires, avant des salles très spacieuses et convenables pour des maisons de commission. A louer par
THEODORE FROIS,
4 ja 14, rue du Canal

COGNAC.—15 dames-jeannes de la marque renommée de Phil Godard, article vieux et très supérieur, à vendre par POMEE & GIRARD,
26 juil 7, St Louis

Vins rouges.

150 barriques vin bon ordinaire, différentes marques;
25 barriques St-Emilion, au-dessus de l'ordinaire, pour bouteilles;
20 barriques Montferrand, au-dessus de l'ordinaire;
50 caisses vin St-Julien Médoc;
25 do vrai Chateau Léoville,
25 do
A vendre par L. MAJESTE,
14 mai 115, rue de Chartres

Mme. L. CLARET,
Accoucheuse,
Reçue par la Faculté de Paris
Nº 176, RUE BOURBON,
31 mai—6m Entre Toulouse et St-Pierre.

VIN rouge—40 bques. en débarquement de la barque Flora, venant de Bordeaux, à vendre par
B. DECHAMPS,
13 août 67, rue Condé

PRODUITS CHIMIQUES.
LIQUEUR DESINFECTANTE
Anti-Contagieuse,
A VENDRE par bouteilles et demi-bouteilles, chez
VOS, HEBERT & CO.,
[illegible]

VINS FINS.—18 caisses St.-Julien 1837, [illegible]

[illegible]

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 5 août 1852.

A UNE assemblée de la Direction tenue ce jour, les préambules et résolutions suivantes ont été adoptées:

Attendu que la mort de Christopher Adams Jr. a créé une vacance parmi les Commissaires élus le 3 mai 1852, pour mettre à exécution les clauses de l'acte intitulé: "Un acte pour venir au secours de la Banque des Citoyens" passé le 20 mars 1850; En conséquence,

Il est résolu, qu'une assemblée des actionnaires de la dite Banque aura lieu à la maison de la Banque le 2me jour de septembre prochain, pour l'élection par les dits actionnaires, d'un Commissaire pour remplir la dite vacance.

Les actionnaires sont priés de venir personnellement ou de se faire représenter.

Par ordre. HENRY PEYCHAUD,
6 août—2d Caissier pro tem.

Habitation à vendre.

UNE HABITATION située dans la paroisse St-Charles, sur la rive droite du fleuve Mississipi, mesurant dix arpents de face sur 80 arpents de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une sucrerie, un moulin à scie, une maison de résidence, les cabanes à nègres, magasins, etc. etc. et la récolte sur pied, consistant en 165 arpents de plants de cannes et de maïs, 60 arpents de cannes et de souches et 100 arpents de souches de la deuxième année.—Avec les animaux, les instrumens aratoires et autres objets, etc., etc., et quarante-six esclaves.

Aussi UNE HABITATION dans la paroisse St-Jean-Baptiste, sur la rive gauche du fleuve Mississipi à une distance d'environ 37 milles de la Nouvelle-Orléans, mesurant 16 arpents, plus ou moins, de face, sur quarante arpents, plus ou moins, de profondeur; ainsi qu'une certaine portion de terre située derrière ladite habitation, mesurant 316 acres,—et soixante-douze esclaves.

Pour les termes et conditions, s'adresser à la Banque des Citoyens de la Louisiane.
9 août—1m HY. PEYCHAUD, Caissier pro tem.

PHARMACIE.

ON désire se procurer pour une pharmacie située dans le carré de la ville, un bon pharmacien chimiste qui pourrait se présenter avec de bonnes recommandations, trouvera à s'employer avantageusement en s'adressant au bureau de l'Abeille.
3août—1

ON désire louer une femme de couleur pour faire la cuisine d'une petite famille. S'adresser au No 37, rue de la Commune 21 août—3

GRAINES.

Un assortiment frais de graines d'automne, à notre magasin de graines, 20, rue du Canal et 139, St Charles. GAY & NELSON,
26 juil—30 grainetiers-fleuristes &c

JEFFERSON ACADEMY,
53, rue Bourbon.

CETTE institution sera fermée à partir du 15 du courant jusqu'à la fin du mois.

Les classes s'ouvriront le 1er septembre.
17 août—14 f

ORLEANS HIGH SCHOOL.
58 et 59, RUE DE L'ESPLANADE.
ERASTUS EVERETT,
PRINCIPAL ET PROPRIETAIRE.

L'ANNÉE scolaire commencera lundi, 4 octobre. Le principal s'appliquera à maintenir la réputation dont jouit son institution par la manière dont les études y seront dirigées. Il est heureux de pouvoir annoncer aux familles qu'il s'est de nouveau assuré le concours de M Jeannin pour l'enseignement des hautes mathématiques, de M. Marc pour l'enseignement et de Propagnol et du français, et de M de Tournière pour l'enseignement du grec, du latin et du français. M Everett se chargera comme par le passé de toutes les classes anglaises et de quelques classes de mathématiques. Les noms des professeurs attachés à l'établissement et tout une garantie des soins complets qui seront donnés à chaque branche d'instruction. Il y a un grand avantage à conserver l'année en suivant les mêmes professeurs, car on comprend par le changement des systèmes qui nuisent toujours aux progrès des élèves.

☞ Pour le prospectus, s'adresser à la librairie de Lelièvre, rue Royale; chez M Guerineau, au coin des rues Royale et Orléans; chez M. White, rue du Canal, et chez M Steel, rue du Camp. 21 août—1 an

INSTITUTION DE Mme LE TELLIER.

MME LE TELLIER, ex-Principale de l'École publique, rue Bourgogne, 1er district (école), ouvrira le mercredi, 1er septembre 1852, rue Bourbon, N° 331, entre Ursulines et Hôpital, une maison d'éducation, où toutes les branches d'une instruction solide seront enseignées, en anglais et en français.

Les nombreuses élèves, depuis dix ans confiées aux soins de Mme LE TELLIER, et qui, pour la plupart, sont aujourd'hui de jeunes femmes charmantes, lui sont espérer la bienveillance des familles.

Mme LE TELLIER est prête à recevoir une mère et une amie; une jeune n'est épargnée pour ses enfants, comme elle les appelle, et sera ce double rapport, elle réclame la patronage général. 24 août—6m

Collège ST-VINCENT, Cap Girardeau.

LES exercices de cette institution arriveront à la Nouvelle-Orléans vers le 26 du courant et y séjourneront quelque jours. On pourra voir chez l'archevêque Blanc, rue des Ursulines. Il se chargera de passage pour le collège.

Voyez le prospectus du collège dans une autre colonne. 26 août—3sept

UNIVERSITE DE ST-LOUIS.

LES exercices de cette institution scolaire recommenceront le premier lundi de septembre.

Les parents et tuteurs auront une excellente occasion d'y envoyer leurs enfans sous la garde de deux des professeurs qui doivent partir de la Nouvelle-Orléans pour St-Louis, à bord du bateau à vapeur vers le 27 du courant.

Pour plus ample information, s'adresser à messieurs du collège des Jésuites de cette ville ou à
THOS. S. ELDER & Co. 42, rue
16 août—12t rue Tchoupitoulas

BRIQUES ET BOIS DE CONSTRUCTION,

A VENDRE—S'adresser à G. TOURNADE,
Bhas—1m 75, rue Condé ou au No 29 rue Hercules

EN débarquement du navire Flora, venant de Bordeaux:
10 barriques vin blanc Haut Sauterne,
50 demi barriques do do, à vendre par
PAUL LACROIX,
16 août 51, rue Toulouse

6 CAISSES pâtés truffés,
20 caisses cèpes à l'huile,
30 caisses petits pois assortis,
4 do champignons,
15 do truffes,
20 do sardines en boîtes, demi-boîtes et quart de boîtes, à vendre par
WILLIAMSON, ZARATIN & Co.
16 août 30 1|2 rue Poydras

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison de KERR & POINCY, pour la transaction des affaires de farine et de commission.
ROBERT KERR,
2 août—1m ARTHUR POINCY

EN débarquement de la barque Aimé de Bordeaux
30 barriques vin rouge St Emilion Médoc,
20 do do St Julien do,
40 do do St Estèphe do,
40 do do Montferrand do,
15 caisses de 12 bouteilles vin rouge 1845 do
A vendre par V. & E. MAIGNAN,
2 août 25 et 27, St Louis

A VENDRE en débarquement de la barque Arthur, mouillée entre les deux marchés:
75 barriques vin rouge bon ordinaire pour familles, par BOYER FRERES,
2 août Entre Moreau et Mandeville, 3e district.

MAQUEREAUX.—200 barils maquereaux, en débarquement du navire Romania, à vendre par
AVET BROTHER,
12 ll Encoignure Bienville et Vieille Levée

LE soussigné informe le public que le public que n'ayant pas pu vendre à Pensacola ses propriétés et ses marchandises, il vendra à bon marché les articles dont il veut se défaire, tels que bouchons, couteaux, moules à pâtés et à gâteaux. Il continue comme autrefois à fabriquer toute espèce d'ouvrages en cuivre, tôle, etc. et fers, chaque jour, les échanges à prix réduits.—Il vend à bon marché 2 grandes baignoires en cuivre étamé.
J. B. DUCRET,
27 juil 14, rue St-Louis.

Bottes et Souliers.

—En débarquement du navire Pathfinder, de Boston,—150 caisses d'un bel assortiment de souliers pour hommes, femmes et enfants, à vendre par
JOHN M GOULD & Co,
20août 6, rue des Magasins

ACAJOU, &c., &c.

ACAJOU de 1|2, 5|8, 3|4, 1, 1 1|8, 1 1|4, 1 1|2, 2, 2 1|2 3, 4 sur 5 pouces, 3 sur 3, 4 sur 4, 5 sur 5, 6 sur 6, 7 sur 7, et 8 sur 8.

Planches de cèdre, 1|2, 3|4 et 1 pouce.

Poteaux en cèdre scié, 5 sur 5, 6 sur 6, 7 sur 7, et 8 sur 8.

Voliches en cèdre, 2 sur 4, 2 1|2 sur 4, 3 sur 4, 3 sur 6, et 4 sur 6.

Balustres en acajou, en noyer et en mérisier.

Bois blanc, noyer, mérisier, frêne, noyer blanc, chêne, cypre et autres qualités de bois, quilles et boules. &c. HENRY G. SHEKMAN,
20 août—5f Bureau No 13, rue St Joseph

$30 de récompense.

SERONT donnés à quiconque arrêtera le nègre ISAAC ou BAPTISTE. Sa taille est d'environ 5 pieds 4 pouces, son dos est très creux, et il n'a presque pas de dents de devant. On le soupçonne d'être cuisinier dans une des maisons des derrières de la ville qui servent de refuge aux esclaves marrons.
20 août—6 A. HEWSON, 94 rue du Camp

$25 DE RECOMPENSE.

PARTI MARRON, le mulâtre WILLIAM WHITE, âgé d'environ 26 ans, taille d'environ 5 pieds 4 pouces, teint clair, bégayant lorsqu'il veut parler vite.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une prison de l'Etat.
PIERRE POUTZ,
2août 93, rue Douane.

$20 de récompense.

SERONT donnés à quiconque logera dans une des geôles de cette ville la griffonne ELIZABETH; elle est âgée de 25 ans, taille de 5 pieds 3 pouces environ, les dents blanches, les lèvres grosses, les pommettes saillantes et le nez aquilin; elle parle anglais et peu le français.

Pour la récompense s'adresser à
BOULIGNY & GANUCHEAU.
12 août—☞ 22, Vieille Levée

25 piastres de récompense

Seront payées à quiconque reconduira au domicile de sa maîtresse, Mme L. T. Caire, rue Dauphine, No. 50, la mulâtresse ANNA. Elle est âgée d'environ trente ans, a le teint clair, et assez d'embonpoint; sa taille est d'environ cinq pieds; elle parle l'anglais et le français; sa voix est douce. Elle est connue pour être une excellente blanchisseuse. Elle a quitté le domicile de sa maîtresse le 25 avril dernier. [illegible]

Bottes, Souliers et Brodequins.

115 caisses en débarquement des navires Inez et Emma Lincoln, à vendre à des conditions libérales, par
G. W. DUNBAR,
13 août 5, rue des Magasins

Linseys du Kentucky.

6 balles 7|8 Linseys épais, à vendre par
G. B. GRAHAM,
31jul 28, Gravier.

21 Rue de Armes Mondes.
Publié à Paris par D. IGNACIO BOIX.

JOURNAL politique, littéraire, des sciences, arts, [illegible] [illegible] souscrire à cette publication [illegible] [illegible] chez l'agent J. F. LELIEVRE, 210, rue Royale 8 juin

AVIS AUX PLANTEURS.—Les habitans qui désirent sur le fleuve pourront se procurer de la très bonne chaux "Richards cape lime" à un prix très modéré, livrée sur leurs habitations libre de fret et de bardage. S'il y a [illegible] toujours en ordre, avec toute diligence [illegible] par P. H. MONSSEAUX,
Bois de marble yard sur St Louis et Robertson

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la barque Arthur, venant de Bordeaux:
340 barriques vin rouge,
20 do vin blanc,
20 barils do,
CHARLES CAVAROC,
30, rue Bienville.

CHAUX sur Louvre et Gênes.—A vendre par
LARSTA, GANOLFO & Co.,
21 juil 6—10, rue Jefferson

EN débarquement de la barque Arthur, venant de Bordeaux, 100 barriques de bon vin pour famille, de la marque célèbre de J. L. Prom, et 75 demi-barriques de vin Médoc de [illegible]. A vendre par Fco DE FUENTES & CO.,
22 août 22, Vieille Levée.

ATTENDU par le navire [illegible] de Bordeaux:
10 barriques vin blanc Haut Sauterne,
20 demi-barriques do do, à vendre par
LACROIX,
12, rue Toulouse

[illegible]

50 barils [illegible] rouge supérieur pour familles.

[illegible]

LIQUIDATION
Grands sacrifices.

$250,000 DE MARCHANDISES SECHES,
EN LIQUIDATION,
PAR
M. R Haggerty & Frere
No 58 rue du Canal et No 2 rue Royale.

☞ S'étant décidés à se retirer des affaires offrent leurs marchandises, tout récemment importées, évaluées à plus de $250,000, au prix coûtant, et beaucoup d'articles même au-dessous du prix de vente.

Etant positivement obligés de vendre toutes nos marchandises immédiatement, n'ayant que quelques mois pour vendre tout le stock, nous offrirons toutes les marchandises suivantes à de très grands sacrifices.

Nous prions aussi particulièrement nos anciennes pratiques de vouloir bien venir nous voir afin de faire de bons marchés, préférant leur accorder cet avantage-là qu'à toutes autres personnes, puisqu'il faut que nos marchandises soient vendues au véritable prix coûtant.

LISTE DES ARTICLES.
Nous avons maintenant en magasin:

3,000 pièces Toile d'Irlande;
670 pièces Toile à drap 12|4;
19,000 pièces Ouvré;
2,000 pièces Serviettes damassée
6,000 pièces Nappes damassées;
2,500 Damassé en pièces;
5,500 Serviers de toile;
500 pièces Platillas;
4,000 pièces Bretagnes;
2,000 pièces Estopillas;
1,000 pièces Toile de Paris;
1,000 pièces Toile de Courtray;
500 pièces Russie blanc;
400 pièces Russie écru;
5,000 pièces Coton blanc;
1,000 pièces Toile d'habitans;
500 pièces pour rideaux de galerie
25,000 DOUZAINES BAS ANGLAIS,

Formant le plus bel assortiment qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans.

200,000 mètres BARÈGES DERNIÈRE NOUVEAUTÉ
500,000 mètres Jaconats à 20 et 25 cts le yard,
100,000 yardes Jaconat à 15 cts la yarde,
100,000 yardes Organdie riches

NOTRE STOCK DE SOIERIES NOIRES ET EN COULEURS EST INCOMPARABLE, AYANT ACHETE PLUS DE $70,000 DE CE SEUL ARTICLE, NOUS OFFRONS LA BALANCE AUX PLUS GRANDS SACRIFICES.

$25,000 de Marchandises suisses, étant sans exception le plus bel assortiment qui ait jamais été offert pour les marchands du Sud.

Satin damassé, Damassé laine, Damassé coton, Jaconats et percales, Wamsworth et Mull, Dentelles Valenciennes, Bruxelles et Lille, Dentelles noires, &c.
4 caisses Dentelles noires, à garnitures.

Maintenant vendus à la moitié de la valeur réelle.

20,000 douzaines mouchoirs batiste fil,
100,000 Parasols.
250 Châles crêpe de Chine très riches,
1000 Châles soie noire et couleur,
800 Châles dentelles, noirs et blancs,
1200 mantelets dentelles, noirs,
2500 mantelets soie en couleur,
1000 Mantelets mousseline brodée
6000 Pèlerines en mousseline et en dentelle.

A moitié de leur valeur.

Bombazine, Manteaux, Alpacas, Mousseline de laine, Mérinos, Chally, Barège de laine Trap, Satin Velours, &c.

Serpent dito damassé, Satins d'Ecosse, Gunghain, Courtepointes françaises,
Courtepointes anglaises,
200 paires Couvertures bleues, rouges et vertes
20 balles Mackinaw, de 3 patres Couvertures françaises 14 points extra fines.

Indiennes françaises,
Indiennes américaines,

Toujours avec un assortiment dont il serait impossible de trouver le pareil dans aucune autre maison en ville. Il faut que le tout soit vendu immédiatement sans aucune référence au prix coûtant. Les marchandises non vendues au moment où le magasin fermera seront envoyées à l'encan.

12 mai—1☞

MARCHANDISES NOUVELLES!!
Récemment reçues
par le steamer Wm. Penn. par
SIMPSON,
50, rue Canal.

UN chargement considérable de marchandises nouvelles a été, achetées dans un état de faillite et à un prix dans l'égard, nous les offrons au public à un moindre prix que la marchandise de la ville peuvent se le permettre.

VINGT-CINQ POUR CENT
au-dessous des cours habituels.
Au nombre de ces marchandises se trouvent:

1000 pièces Batistes à rayures satin 10 CENTS et au-dessus.
300 pièces Guingham à 12 1|2 cts.
Foulards de soie très élégants à 50 cents.
JACONATS, Linons et Indiennes, nouveau genre.
Mantilles en dentelles, Schalls en dentelle.
Bobinet &c

Robes d'été rose, bleu et blanc, et Mousseline pour moustiquaires.

Mouchoirs satin en dentelle, batistes brodées à fil, pour noir, nappes damassées, linge de table damassé et non damassé, coutil fil, cotonnade de Marseille pour jupons, mousseline suisse et jaconat, guingham et calicot, parapluies, &c. Tous ces articles, ainsi qu'un grand assortiment de

Marchandises Sèches,
POUR HABITATION,
MENAGE,
et de Nouveautés.

☞ Seront vendus aux bas prix habituels chez
SIMPSON,
6 mai 50, RUE CANAL.

Steamship Benj. Franklin.

LES soussignés viennent de recevoir par le steamer Ben Franklin un bel assortiment de marchandises de saison, achetées à des conditions très avantageuses, et qu'ils offrent en vente aujourd'hui à 50 pour 100 au-dessous des prix ordinaires. Parmi ces marchandises se trouvent:

Mousselines imprimées, bon teint, 12 1|2.
Jaconat français, 20 cts;
Barège imprimé, 10 cts;
Indienne anglaise, bon teint 10 cts,
Guinghams avec garniture anglaise, 12 1|2 cts;
Organdis
Batiste d'Ecosse, rayée et à carreaux, 12 1|2.
Mitaines brodées, Gants de fil et soie, à 25 cts la paire.
Bas de fil d'Ecosse, Bas de soie écrue, pour fuit;
Bas à jour, etc., etc.
Une grande quantité de Broderies et applications, etc.

P. & E. REILLY & Co.,
17 juin Encoignure Royale et Canal.

Traites sur Paris, l'Angleterre et New York,
à vendre par
A. & J. DENNISTOUN & Co.,
21 nov—1an 23, rue Gravier

F. FRYER a l'honneur de prévenir les Dames de la ville et de la campagne qu'elle a ouvert un magasin de la rue Royale à celui rue de Chartres No 54, entre Bienville et Douane.

Corsets français, sans coutures,

En coutil, satin et soie,
A vendre au magasin de mercerie de
F. JAUFROID,
No 62, rue de Chartres

No 31, rue de Chartres, encoignure Douane.

Grande liquidation de Marchandises de Nouveautés.

OLYMPE

A l'honneur de prévenir les dames que désirant renouveler entièrement son stock à la saison prochaine, elle vendra à un grand rabais tout son riche assortiment de marchandises de nouveautés maintenant en magasin et consistant principalement en soieries brochées, unies, chinées, pompadour à volants, foulards imprimés et à volants, grenadine écru unie, robes de mousseline de soie imprimée à volants Watteau et Pompadour, jaconats, mousseline, organdie, manteaux et mantelets, peignes écaille, gants jouvin et de soie, lingerie pour dames et enfants, velours rubans, fleurs artificielles, cachemire satin de laine, éventails, corsets, dentelles, châles dans tous les genres et beaucoup d'autres articles de fantaisie.

INONDATION.
AVIS AUX PLANTEURS.
Couvertures de Z. Granier.

H. DE GOER & RIFFLARD—Seuls agens aux Etats-Unis, ont l'honneur de prévenir messieurs les habitans et négocians qui font usage des couvertures de Granier pour leurs nègres, de se les procurer de bonne heure, n'ayant que 200 balles pour toute l'année au lieu de 5 à 600 balles qu'ils ont l'habitude de recevoir. Les manufactures de Z. Granier ayant été emportées par l'inondation ne peut pas fournir la quantité voulue pour cette année.

CIGARES de la Havane—qualité supérieure de toutes les marques célèbres, choisis avec soin par un bon connaisseur, résidant à la Havane et qui s'en occupe spécialement.

Principes vérifiables, d'importation directe, constamment en main et à vendre chez
J. M. CABALLERO
No 36, Vieille Levée entre Douane et Bienville.
Ou à son dépôt de cigares, No 22, rue St Charles, entre Commune et Gravier et No 68, au coin des rues Royale et Douane. 1août

VIN ROUGE.—12 demi barriques vin rouge Dey, de Margaux.
A vendre par EUG. ROCHEREAU,
13août 17 et 19, rue St-Louis

F. JAUFROID,
MAGASIN DE VARIETES,
62, rue de Chartres, entre Bienville et Douane

FRANGES et rubans.
GANTS satin et fil,
VELOURS soie et dentelle,
EVENTAILS riches, et peignes d'écaille
PARFUMERIE et bimbeloterie,
BAS et chaussettes,
LAINE à broder et canevas.

Et en général, tous les objets nécessaires à la couture.

☞ Dépôt de cuillères et fourchettes de Charles Christofle. 26 mars ☞

Linge fait d'été, pour jeunes gens et enfans.
FRANCIS FABRE & Co.,
29 rue des Magasins.

ONT récemment reçu un grand assortiment complet de LINGE FAIT POUR ENFANTS pour le printemps et l'été, qu'ils offrent à vendre à des conditions très raisonnables. F. FABRE & Co,
23av 29 rue des Magasins

Chemises, Chemises.

LES soussignés informent leurs amis qu'ils viennent de recevoir un assortiment complet de Chemises en toile et coton,

qui ne pourront être surpassées tant pour la qualité que pour la manière dont elles sont faites.
FRANCIS FABRE & CO.,
7 av 29, Magasins

Appareil gazogène à l'usage des familles.

LE seul approuvé par l'Académie de Médecine pour faire soi-même instantanément eaux de seltz, de Vichy, limonades gazeuses, vins mousseux, sans travail, &c. A vendre par THEODORE FROIS,
15 août 14, rue du Canal

VINS fins.—Véritable vieux Chateau Margaux, en débarquement du navire Oldenburg, venant de Bordeaux:
25 caisses Chateau Margaux 1846, à vendre par
FAURES & BORDAN,
24 juil encoignure Royale et Douane

Cigares de la Havane

877,000 cigares, Regalia, Cazadores, Panatelas, [illegible] [illegible]

[illegible]